

Pauvretés

Changer de pansement ou penser le changement ?



Rédaction

Jacques Delcourt, Jean-Jacques Lebailly,
Marielle Lehembre, Marie-Christine Lothier,
Henri Roberti, Isabelle Seny,
Marie-France Tierny, Luc Uytendenbroek
avec Renato Pinto et Catherine Daloze.

Illustrations

© Shutterstock

Travail graphique de Maud Grégoire

Snel
MORE THAN A PRINTER

Un ouvrage mis en page, imprimé et
façonné par Snel à Vottem, Belgique

www.snel.be



Éditrice responsable

Axelle Fischer
rue du Gouvernement Provisoire, 32
1000 Bruxelles

© Janvier 2022

Prix de vente : 3€

Étude publiée par

Avec le soutien de la



Introduction



Au démarrage, il y a une page blanche, un vide, du rien. Enfin, pas tout à fait. Au démarrage, il y a dix personnes et une intention. Celle de se pencher sur la tension, accrue ces derniers mois à cause du coronavirus, autour de la manière de lutter contre les pauvretés.

Les dix ne se connaissent pas, pas vraiment. Tous ont un lien avec Action Vivre Ensemble, un lien ancien ou plus récent, avec un groupe, une commission de l'association. L'un vient de Liège, l'autre de Sivry, l'une de Bruxelles, l'autre de Barvaux... Ils vont cheminer ensemble.

Le texte que vous allez trouver ici est le fruit de leur rencontre, de leur trajet en commun, marqué par leur diversité. La diversité de leurs regards, de leurs approches, de leurs expériences. Ces dernières participent aussi d'un trait qu'ils partagent : leurs engagements dans la lutte contre la pauvreté, de par leurs vies professionnelles ou leurs choix de volontariat, hier comme aujourd'hui. Aucun n'est tout jeune. Tous ont roulé leur bosse pour vivre et faire vivre la solidarité dans leur quotidien. S'ils devaient broser leur portrait en mode aggloméré, celui-ci devrait traduire leur **capa-**



cité d'indignation commune, toujours vive. Il pourrait aussi refléter la dimension de spiritualité qui les anime. Celle qui marque un profond attachement à l'humain, un souci constant de bienveillance.

Chacun le constate : l'aide d'urgence est de plus en plus nécessaire, pour nourrir, loger, soigner des personnes, des familles qui – en nombre croissant – sont dans « le trop peu de tout¹ ». Et cela les indignent. Comment en sommes-nous là, dans nos pays pourtant riches ? Comment admettre cette absence de perspective qui fige des femmes et des hommes dans la dépendance à l'aide que l'on voudra bien leur accorder ? Pourquoi faudrait-il considérer que l'appauvrissement est inéluctable pour une part d'entre nous ? Comment ne pas s'essouffler dans l'urgence qui s'éternise, ne règle rien ? **Comment aider rapidement tout en préservant une vision à long terme pour éradiquer la pauvreté ? Comment éviter de servir de rustines à un système excluant ? Comment changer structurellement nos sociétés vers la justice sociale ?**

Si les réponses étaient simples, ces questions auraient été résolues de longue date et ne se poseraient même plus. Si ces questions étaient vaines et les réponses inexistantes,

vous ne tiendriez pas dans les mains : *Pauvretés. Changer de pansement ou penser le changement ?*

Cette publication est le fruit d'un parcours à dix, autour d'un fil conducteur commun : explorer les moyens de lutter structurellement contre la pauvreté. Elle porte les traces de ces explorations tantôt personnelles, tantôt collectives, où l'un tiendra la plume pour un premier jet que d'autres reliront, ajusteront, compléteront. Les auteurs et autrices sont ainsi multiples, et forment plus que la somme des parties.

Cette publication porte également les traces d'une volonté : se permettre l'utopie avec les deux pieds ancrés sur terre. Ainsi, çà et là dans le texte, les mots parfois durs de personnes en situation de pauvreté ramènent à la réalité. Eux aussi sont le fruit de rencontres – en tête à tête, celles-là. Ils ajoutent à la pluralité des points de vue et à la densité du propos.

Le groupe des dix vous souhaite une bonne lecture au gré des jalons qu'il a posés. Des jalons à garder à l'esprit, à explorer encore plus avant, à transformer en actions.

¹ Expression fréquemment utilisée par Christine Mahy, secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

p. 6

Gérer la pauvreté
ou l'éradiquer ?
Au fil des siècles

p. 14

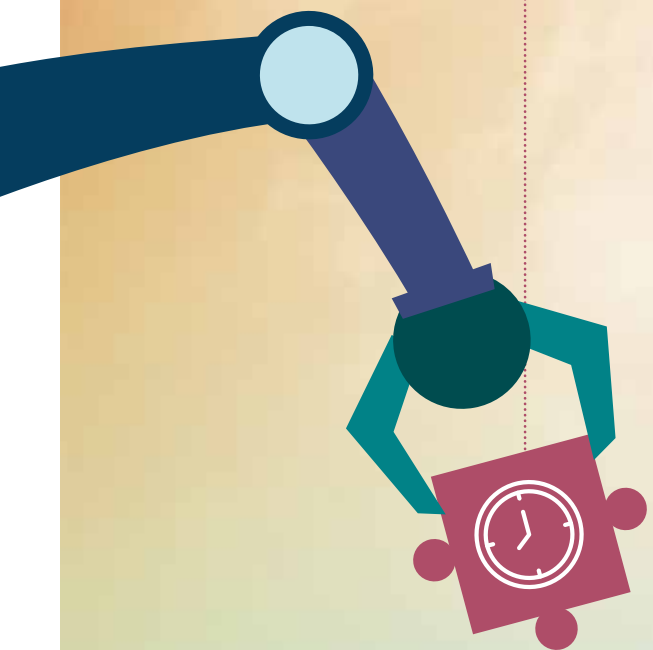
Le revenu :
un « passeport
social »

p. 18

L'aide sociale :
un labyrinthe

p. 22

Enfance et
jeunesse :
vers un avenir
meilleur



Chapitre 1 Gérer la pauvreté ou l'éradiquer ? Au fil des siècles

Chapitre 2 Des leviers de changement

- ← Le revenu : un « passeport social »
- ← L'aide sociale : un labyrinthe
- ← Enfance et jeunesse : vers un avenir meilleur
- ← Transition : conjuguer environnemental et social
- ← Démocratie : vivifier la citoyenneté
- ← Justice fiscale : passage incontournable

Chapitre 3 Un questionnement permanent

Conclusion 44

Postface 47

Pistes d'animation 48





Chapitre 1

Gérer la pauvreté ou l'éradiquer ? *Au fil des siècles*

Entamons notre parcours par une succession de flashes historiques remontant à l'Antiquité. Il s'agit ici de donner une idée, à gros traits, des différentes manières d'appréhender la pauvreté au fil du temps. Bien entendu, n'oublions pas la maxime « d'autres temps, d'autres mœurs ». Gardons en permanence à l'esprit que nous voyons les choses avec nos regards du 21^e siècle. D'autant que ce chapitre ne se veut pas un travail précis d'historien, mais un rapide survol du passé pour faire ressortir de grandes tendances.

La narration de l'histoire n'est pas neutre. Elle est, la plupart du temps, écrite par des personnes issues des classes sociales instruites et donc dominantes. Très souvent des hommes blancs.

Les livres d'histoire sont orientés, ils invisibilisent les femmes ; c'est comme si elles n'existaient pas, à l'exception de quelques grandes figures marquantes : la Sainte Vierge, Jeanne d'Arc, Marie de Bourgogne, Marie-Antoinette... On peut, à juste titre, se demander « où sont les femmes, toutes ces femmes, la moitié de



l'humanité ? ». Elles sont bien présentes : si on les cherche, on finit par les trouver... mais il faut chercher !

Il en est de même pour les pauvres, soit absents des manuels, soit caricaturés. Et que dire des femmes pauvres... ?

La pauvreté a longtemps été la destinée commune de la quasi-totalité de la population. Sans doute hier plus qu'aujourd'hui, elle était considérée comme une fatalité.¹ Assister, contrôler, réprimer, éradiquer..., ce bref parcours historique révèle des hésitations sur les buts à atteindre : soulager la misère trop criante en proposant des solutions d'urgence ou palliatives ; la canaliser et la contrôler en créant des institutions spécifiques ; la criminaliser pour mieux la réprimer ; tenter de l'éradiquer par le combat syndical, politique ou l'action révolutionnaire...

De notre point de vue, ces différentes attitudes sont encore perceptibles aujourd'hui.

Dans l'antiquité

Même si des formes d'assistance existaient, les Romains et les Grecs voyaient apparemment la pauvreté comme un état naturel issu du destin. Ils ne s'en préoccupaient guère. **Les pauvres étaient considérés avec mépris... ce qui n'empêchait pas d'en utiliser la force de travail.**

« Les pauvres » en tant que classe sociale n'existaient cependant pas vraiment (il serait trompeur d'analyser les sociétés antiques à l'aune de nos appréhensions du monde contemporain).

Dans les cités grecques, est pauvre celui ou celle qui dépend d'un autre pour survivre. Comme le détaille l'historien Jean-Manuel Roubineau, le pauvre « *peut être un commerçant, un artiste ou un employé pauvre, mais il demeure dans la catégorie [commerçant, artiste ou employé], qui est définie par une activité ou une position spécifique* ». ² Par ailleurs, notons que le courant des cyniques, dont le représentant le plus connu est Diogène de Sinope, faisait de la frugalité (excessive ?) un mode de vie.

Le début du deuxième millénaire : l'Église en première ligne

La pauvreté est, à l'époque, le fait de la grande majorité des habitants qui vivent à la campagne. Elle touche celles et ceux qui dépendent de bonnes ou mauvaises récoltes, et qui sont à la merci des épidémies et des guerres.

Au cours des premiers siècles du deuxième millénaire, la situation s'aggrave encore à la suite de la poussée démographique.

Avec l'essor urbain, dès le 11^e siècle, les pauvres, considérés comme des exilés de la campagne, sont de plus en plus nombreux et visibles. La misère en ville prend des formes insupportables par le **contraste saisissant entre le luxe de certains et la misère de tant d'autres**. Cette pauvreté matérielle s'accompagne d'un grand mépris social.

L'entraide entre marchands, fabricants et ouvriers est très faible en ville. L'Église intervient pour porter assistance, en créant des hôpitaux qui sont d'abord des lieux d'asile. Elle

1 *Les pauvres de Job à Martin Hirsch ou comment la pauvreté est devenue un scandale*, numéro spécial de la revue *L'histoire*, N° 349 de 1/2010, 114 p. Ainsi que : Action Vivre Ensemble, *La pauvreté au fil des siècles : toujours la même histoire ?*, 2010.

2 ROUBINEAU J.-M., « La cité égoïste : communauté, solidarité et aide sociale », dans *Les cités grecques (VI^e-II^e siècle av. J.-C.). Essai d'histoire sociale*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Hors collection », 2015, p. 365-387. URL : <https://www.cairn.info/---page-365.htm>, consulté le 10.12.2021.



soulage, mais n'envisage pas de s'attaquer aux racines du problème.

Pour le chrétien de l'époque, se soucier du pauvre est une façon de suivre l'exemple du Christ et de « gagner son

salut ». Il serait erroné de voir dans ce rapport aux pauvres un lien purement moral et dénué de fonctions sociales et politiques. Ainsi, il semble que la charité comporte deux facettes importantes : « *D'une part une fonction essentiellement religieuse et d'autre part une fonction d'ordre social...*³ ».

Les religions monothéistes face à la pauvreté

JUDAÏSME

Chez les Esséniens de Qumran, on retrouve l'idée de valeur suprême de la pauvreté, qu'il fallait privilégier. Mais ceci semble vraiment l'exception qui confirme la règle : le judaïsme prône de ne pas accepter la pauvreté. Si la *tsédaka* (aumône) officielle est instituée, c'est pour rendre justice (autre sens de ce mot). Il est d'ailleurs intéressant de noter ce parallélisme entre « charité » et « justice ». Tout le monde – riche et pauvre – est astreint à ce don, parce que chacun se doit d'être en quête de justice.

CHRISTIANISME

« Bienheureux les pauvres... », affirment les évangélistes Matthieu et Luc dans la bouche de Jésus. Chez les chrétiens, il peut ainsi y avoir une apologie de la pauvreté. Pas de la misère, mais de la frugalité qui permettrait de se concentrer sur l'essentiel.

« Sœur pauvreté... », disait saint François au 11^e siècle. Le vœu de pauvreté, renoncement aux biens matériels, est courant dans le christianisme. D'ailleurs, les évangiles dénoncent à plusieurs reprises la richesse.

Assurément, au cours des siècles, des chrétiens se sont employés à venir en aide aux plus démunis, aux exclus. Certaines structures actuelles en portent l'héritage (songeons aux sociétés Saint-Vincent-de-Paul, par exemple).

Néanmoins, si au 19^e siècle, les riches croyants se donnaient pour mission salvatrice d'aider les pauvres (mais pas de les sortir de leur misère), c'est au 20^e siècle qu'est apparue l'idée, dans le christianisme, d'une « option préférentielle pour les pauvres ».

ISLAM

La charité en islam est tellement importante qu'elle fait partie des cinq piliers de cette religion. Avec la prière, le jeûne, la profession de foi et le pèlerinage pour qui en a la possibilité, l'aumône est considérée comme un des essentiels de la religion musulmane.⁴

L'acte de charité est « volontaire » mais pas optionnel : tous les musulmans qui en ont les moyens y sont astreints.

Comme dans les autres religions, ces dons sont en principe destinés à aider les personnes en situation de précarité.

3 ZAMORA D., « Histoire de l'aide sociale en Belgique », dans *Revue Politique*, 18.10.2021.

4 <https://today.salamweb.com/fr/la-charite-en-islam-importance-et-avantages/>, consulté le 21 juillet 2021.

À la fin du Moyen-Âge : l'action du pouvoir civil

Les pouvoirs laïcs (les princes, les communes pour les bourgs ou les villes...) viennent aussi en aide aux pauvres en finançant notamment des hôpitaux publics.

Avec le développement des villes, des « **cours des miracles** »⁵ s'installent durablement, réputées pour générer des phénomènes de criminalité et de prostitution. Ce qui incite les autorités à prendre des mesures répressives et à **remplir les prisons de gens misérables**. D'autant plus que ceux-ci ne se résignent plus à leur triste sort et se révoltent.

Exemples : les ouvriers du drap à Florence se soulèvent en 1378 contre les banquiers et les négociants (la Révolte des Ciompi).⁶ En Angleterre, des paysans marchent sur Londres pour revendiquer l'abolition du servage.

Fin du 15^e siècle, avec l'usage quotidien de la monnaie, apparaissent les « Monts-de-piété ». Ce sont des organismes qui ont pour but de faciliter les prêts d'argent sur gage, particulièrement pour les plus démunis. Ce type de banque pour les pauvres est créé en Italie par des franciscains en 1462; celui de Bruxelles est fondé en 1618 et fonctionne toujours aujourd'hui dans le quartier populaire des Marolles.⁷

Au 17^e et au 18^e siècles : répression et enfermement

Le 17^e siècle connaît de nombreuses années de crises alimentaires. Vagabonds, mendiants, paysans sans terre affluent vers les villes. L'Église poursuit ses actions assistancielles, telles que la distribution de vêtements et de nourriture, la création d'hôpitaux, etc.

Toutefois, la pression croissante des pauvres inquiète. Nombre d'édits mettent en évidence le danger que la misère fait courir à la paix civile. **La pauvreté est criminalisée dans toute l'Europe**. On ouvre **des maisons de correction** : la première fut édifée à Anvers. Des systèmes de **mise au travail forcé** sont organisés.

- En 1611, Marie de Médicis, régente du Royaume de France, ordonne l'enfermement des mendiants dans les hôpitaux. Il n'est pas rare que ceux-ci y soient châtiés.
- Louis XIV crée en 1656 l'hôpital général de Paris. Il lui assigne pour tâche « d'empêcher la mendicité et l'oisiveté, *comme sources de tous les désordres* ». ⁸

Révolution française

La Révolution de 1789, en France, vient mettre un point d'orgue au siècle des Lumières et, en 1790, l'Assemblée Constituante institue un Comité dit de « mendicité » (nom significatif...) présidé par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt. Ce comité déclare : « *L'assistance ne sera plus une forme de charité, mais, un **droit humain fondamental**, une dette que la nation a contractée envers ses citoyens* ». ⁹ Cette conception marque un tournant pour l'époque.

5 Sous l'Ancien Régime, les cours des miracles étaient des espaces de non-droit dans certains quartiers délabrés de Paris, où dormaient la nuit des mendiants, et que la police délaissait généralement. Aujourd'hui, on qualifie ainsi certains lieux, lorsqu'ils semblent mal fréquentés.

6 MACHIAVEL N. et WEIL S., *La Révolte des Ciompi. Un soulèvement prolétarien à Florence au XIV^e siècle*, « Les réveilleurs de la nuit », Collectif des métiers de l'édition en coédition avec Smolny, 2013.

7 Le livre *D'un micro-crédit avant la lettre à un crédit de proximité, le Mont-de-Piété de la ville de Bruxelles (1618 – 2018)* en retrace l'histoire. Voir <https://www.montdepiete.be/>, consulté le 08.10.2021.

8 <https://www.universalis.fr/encyclopedie/creation-de-l-hopital-general/>, consulté le 08.10.2021.

9 <https://www.revue-quartmonde.org/8682>, consulté le 20.07.2021.



Ces fondements théoriques se sont cependant assez vite avérés difficiles à réaliser pratiquement. Certes, une assistance à domicile est mise en place pour les pauvres considérés comme « méritants », mais le système n'a pas produit ses espérances. Comme l'explique Daniel Zamora, professeur de sociologie à l'ULB, « *la pauvreté est alors considérée comme un mal, assimilé à la paresse individuelle et au vice* ». ¹⁰

Le choc de la révolution industrielle

Celle-ci démarre avec l'invention de la machine à vapeur à la fin du 18^e siècle, en Angleterre, puis s'étend progressivement dans nos régions. Elle y fait sentir ses effets dès les années 1820-1840. Avec deux retombées majeures : la surabondance de biens et l'appauvrissement généralisé du peuple.

Elle enrichit d'abord les sociétés et la révolution agricole réduit quelque peu la famine dans les campagnes. Mais la pauvreté dans l'industrie se manifeste très vite dans les manufactures et dans les mines. Dans l'industrie du textile, les conditions de travail des femmes sont souvent très dures. « *Ces ouvrières recevaient un salaire inférieur de moitié à celui des hommes [et] subissaient parfois le chantage sexuel* » ¹¹. Par ailleurs, le travail des enfants a toujours existé mais, avec la révolution industrielle, la misère des familles ouvrières et les demandes des entreprises entraînent la mise au travail de milliers d'enfants dont le salaire, si faible soit-il, permet à la famille de survivre. ¹²

Emile Laurent, observateur de son époque, explique qu'« *une manufacture est une invention pour fabriquer deux*

articles : du coton et des pauvres ». ¹³ Commence alors la diffusion du terme « paupérisme ».

Cette misère « moderne » pouvait paraître plus cruelle que celle qui sévissait au Moyen-Âge. Les féodaux protégeaient parfois les familles qui leur étaient attachées. Ce n'est plus le cas avec les employeurs du 19^e siècle, sauf quelques patrons paternalistes qui créent des logements et des caisses de secours mutuel pour les familles qu'ils emploient.

Aux 19^e et 20^e siècles : la lutte pour les droits sociaux

Les sociétés de l'époque s'enrichissent massivement sur le dos des ouvriers. Aussi des révoltes sociales éclatent-elles un peu partout. Au sein de cette nouvelle classe ouvrière, des syndicats locaux – qui se fédèrent ensuite au niveau national – et des caisses de solidarité se multiplient.

Les premières mesures de protection des mineurs sont arrachées. Ainsi en 1813, un décret français interdit enfin aux enfants de moins de 10 ans de descendre dans les mines.

1903 est une date symbolique en Belgique : c'est l'année de l'adoption de la loi sur les accidents de travail, premier régime obligatoire de la future sécurité sociale.

Une autre année très importante : 1914, une loi rend l'enseignement obligatoire et gratuit pour les enfants de 6 à 14 ans. La guerre 14-18 complique l'application de cette loi.

10 ZAMORA D., *op. cit.*

11 « La condition des ouvrières depuis 1850 jusqu'à la fin des "golden sixties" », <https://perso.helmo.be/jamin/euxaussi/femme/femtrav19.html>, consulté le 29.11.2021.

12 « Quand les enfants n'allaient pas à l'école : histoire du travail des enfants en Belgique », <https://ligue-enseignement.be/la-ligue/chroniques-histoires/eduquer-n132-quand-les-enfants-nallaient-pas-a-lecole-histoire-du-travail-des-enfants-en-belgique/>, consulté le 29.11.2021.

13 LAURENT E., *Le paupérisme et les associations de prévoyance*, 1865.



Après la Seconde Guerre mondiale : la création de la sécurité sociale

Inspiré par le modèle britannique, un arrêté-loi du 28 décembre 1944 instaure la sécurité sociale, qui applique un accord négocié sous l'occupation par les syndicats et les patrons. Pour que la maladie, l'accident, la vieillesse, le chômage – et plus tard d'autres risques – n'appauvrissent plus les salariés et bientôt tous les citoyens.

La sécurité d'existence des travailleurs et de leurs familles est ainsi sauvegardée dans une large mesure en Belgique et dans les pays voisins. C'est le fruit de très durs combats sociaux des décennies précédentes.

Pendant la période dite des « Trente Glorieuses » (1945-1975), le revenu par habitant augmente fortement et les inégalités se réduisent quelque peu en Europe occidentale. Toutefois, le sort des peuples colonisés ne s'améliore guère et, même en Europe, les systèmes nationaux de protection sociale connaissent quelques failles.

Un second filet de sécurité est repensé en Belgique, au niveau communal, par la loi de 1976 : c'est le Centre public d'aide sociale (CPAS). Il est l'héritier des Bureaux de Bienfaisance, créés en 1836, transformés ensuite en Commission d'Assistance Publique (CAP) en 1925.

Les termes utilisés traduisent l'évolution des conceptions : **on passe de la notion de bienfaisance à celle d'assistance, puis d'action sociale, en vue de promouvoir la dignité des personnes.**

La Déclaration universelle des droits de l'Homme¹⁴ de 1948

Après la Seconde Guerre mondiale, les Nations unies promulguent un texte contenant en quelque sorte l'idéal à atteindre pour le bonheur de tous. Presque tous les pays du monde ratifient ce document. Cette **Déclaration universelle des droits de l'Homme** comprend en son article 25 « le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; [toute personne] a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté ».

Ce texte n'a pas force de loi mais il reste une référence pour tous les habitants de notre planète, même si, comme à d'autres époques, il y a plus qu'une marge entre la théorie et la pratique.

14 On préférera désormais parler de « Droits humains », bien que le titre officiel de la *Déclaration universelle* n'ait pas été modifié à ce jour.



Depuis les années 1980 : un temps de régression sociale

La sécurité sociale, chef-d'œuvre de solidarité nationale, est mise insidieusement en péril, après une succession de crises : pétrolière (années 1970), financière (2008), sanitaire (2020-2021)... et écologique. Le courant néolibéral dominant réduit le rôle social des États en Europe et restreint une série de conquêtes sociales. Pour le sociologue et historien Pierre Rosanvallon, « *c'est l'avènement d'une société d'individus, plus impitoyable pour les faibles et les personnes peu qualifiées*¹⁵ ».

On entre aussi dans l'ère de la précarité sociale et de la vulnérabilité psychologique, avec des liens sociaux qui s'affaiblissent.

L'État-Providence, la sécurité sociale et l'idée même de solidarité organisée traversent une profonde crise de légitimité. Une série d'initiatives privées, comme des restos du cœur, des épiceries sociales, des distributions de colis de nourriture reflleurissent comme par le passé. Elles questionnent à nouveau notre manière d'appréhender la pauvreté : **au-delà de l'urgence, quelles réponses structurelles à la pauvreté ?**



¹⁵ *L'Histoire*, numéro spécial : *Les pauvres de Job* à Martin Hirsch, n° 349, 1/2010.

Chapitre 2

Des leviers de changement



En matière de lutte contre la pauvreté, l'aide d'urgence apparaît de plus en plus nécessaire. L'explosion des demandes en colis alimentaires en témoigne, par exemple. Or, ces besoins questionnent la difficulté d'obtenir des changements structurels. Car, pour éviter les situations d'urgence à répétitions, **il est indispensable de remonter aux causes de cet appauvrissement** qui persiste, et de comprendre les mécanismes qui sont à l'œuvre. **Sans cela, comment s'inscrire dans une véritable perspective de changement ?**



De nos échanges est apparu un foisonnement de facteurs, que nous avons regroupés en quelques domaines à explorer. Ils montrent comme la lutte contre la pauvreté peut embrasser tous les aspects de l'existence et se traduire dans de multiples actions concrètes.



Le premier élément qui vient à l'esprit, lorsqu'on parle de pauvreté, est le manque d'argent – donc, la question des revenus. Mais si cet aspect est important, il n'est évidemment pas le seul. Nous aborderons également le rôle joué par l'aide sociale et les questions qui la traversent ; l'attention à apporter à la jeunesse, sachant qu'un jeune sur cinq vit dans la pauvreté ; les défis écologiques face à un environnement dégradé, en particulier pour les moins nantis ; la participation et la démocratie dans ce contexte inégalitaire ; ainsi que le concept de justice fiscale et ses perspectives en matière de lutte contre la pauvreté.



Si ces six sujets peuvent paraître denses, ils témoignent aussi de la richesse d'une diversité de regards, de leviers à activer. Ces thèmes s'imbriquent les uns aux autres comme autant de pièces d'un puzzle.



Le revenu : un « passeport social »

« Vivre bien, c'est pouvoir faire ses courses, avoir à manger, honorer ses factures, se rendre au lavoir pour avoir son linge propre, prendre ses médicaments, prendre des lunettes que l'on perd dans les moyens de transport... »

Guy (Liège)

Revenus et pauvreté : trois indicateurs clés

Selon le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), « la pauvreté est définie comme étant la combinaison de la pauvreté en termes de **revenus**, de **développement humain** et d'**exclusion sociale**. Le développement humain, c'est l'ensemble des besoins fondamentaux pour mener une vie décente comme la santé, l'éducation, le logement par exemple¹ ».

Comment mesure-t-on la pauvreté en Belgique ? Les trois indicateurs suivants sont utilisés, dans le cadre de la politique européenne : risque de pauvreté sur la base du revenu (pauvreté monétaire) ; privation matérielle grave ; ménages à très faible intensité de travail.

Ainsi, **en Belgique** sur la base de ces trois critères, **18,9 % des personnes courent un risque de pauvreté** ou d'exclusion sociale, car exposées à au moins un de ces trois risques.²

Pauvreté monétaire

Une référence en la matière est le seuil de pauvreté.³ On estime, pour la Belgique, qu'il correspond à un revenu de 1284 € net par mois pour un isolé, ou 2696 € net par mois pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants (moins de 14 ans).

Selon ces critères et sur la base des revenus de 2019, 14,1 % de la population belge (soit 911 000 personnes) vivaient sous ce seuil. Outre les inégalités de genre (14,4 % pour les femmes contre 13,8 % pour les hommes)⁴, il existe de fortes disparités régionales (Bruxelles capitale : 27,8 %, Wallonie : 18,2 %, Flandre : 9,3 %).⁵

Ce sont les chômeurs (50 %), les familles monoparentales (29,3 %), les personnes ayant un faible niveau d'éducation (27,8 %), les locataires (31 %) qui sont les plus exposés.

Par rapport au pays d'origine, le risque de pauvreté chez les personnes nées à l'étranger est trois fois plus élevé que chez les personnes nées en Belgique. La différence augmente encore lorsque la personne est originaire d'un pays situé hors de l'Union européenne.

1 <https://www.socialsecurity.be/citizen/fr/a-propos-de-la-securite-sociale/la-securite-sociale-en-belgique/lutte-contre-la-pauvrete>, consulté le 06.08.2021.

2 Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Des faits et des chiffres. Combien de personnes connaissent-elles un risque de pauvreté ?*, 20.07.2021.

3 Le seuil de pauvreté permet de « jauger du niveau de pauvreté d'une population ». Il correspond à 60% du revenu net médian. Lorsque le revenu d'un ménage se situe en-dessous de ce seuil, on parle d'un risque de pauvreté. Voir : Action Vivre Ensemble, *Chiffrer la pauvreté. Plus qu'une histoire monétaire*, 2019.

4 Ici, la différence repose uniquement sur les femmes célibataires et les hommes célibataires. Nous constatons que le risque est très élevé dans les familles monoparentales. Or, celles-ci sont majoritairement composées d'une femme avec enfants.

5 Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *op. cit.*

Pour le gouvernement Vivaldi :

Le gouvernement fédéral belge, en place depuis fin 2020, a pour objectif d'augmenter les allocations sociales « *en direction du seuil de pauvreté* ». ⁶ Toutefois, comme l'expliquent une série d'analystes, « *le relèvement des allocations sociales fédérales au seuil de pauvreté demande une impulsion budgétaire de minimum 1,241 milliards d'euros (effet retour compris) selon le Bureau fédéral du Plan. Or, les tableaux budgétaires ne consacrent que 616 millions qui pourraient être affectés au relèvement des allocations sociales les plus basses (chômage, RIS, GRAPA...).* » ⁷

Autre point ayant suscité pas mal d'espoir : le relèvement de la pension minimum, annoncée à 1500 € net pour une carrière complète (donc 45 ans), inatteignable pour beaucoup. Rien n'est acquis, cependant : « *L'accord de gouvernement parle en effet d'aller vers 1500 € net. Lorsqu'on se penche sur les tableaux budgétaires, on constate qu'1,25 milliard est consacré au relèvement de la pension minimum. Or, en 2019, le Bureau du Plan avait budgétisé à 3,242 milliards le relèvement de la pension minimum à 1500 € net. À ligne budgétaire inchangée, cet objectif ne sera donc pas atteint sous cette législature* ⁸ ».

Privation matérielle grave

Cet indicateur ⁹ concerne les personnes qui ne sont pas en mesure d'acquiescer des biens ou services essentiels pour vivre en Europe, dans la mesure où elles sont confrontées à au moins 4 des 9 situations suivantes :

- Payer un loyer ou des factures courantes
- Chauffer correctement son domicile
- Faire face à des dépenses imprévues
- Consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours
- S'offrir une semaine de vacances en dehors du domicile
- Posséder une voiture personnelle
- Posséder un lave-linge
- Posséder un téléviseur couleur
- Posséder un téléphone.

D'après cet indicateur, 3,9 % de la population souffre de privation matérielle grave.

Très faible intensité de travail

Cet indicateur décrit la situation de personnes membres d'un ménage dans lequel personne ne travaille (ou dont les membres ne travaillent que très peu) mais qui ne disposent pas nécessairement d'un faible revenu.

« *Une personne en situation de très faible intensité de travail est une personne âgée de 0 à 59 ans vivant dans un ménage dans lequel les adultes (étudiants exclus) ont travaillé moins d'un cinquième de leur temps pendant l'année de référence. En 2020, 11,9 % de la population (0-59 ans) vivaient dans un ménage à très faible intensité de travail* ¹⁰ ».

6 https://www.belgium.be/sites/default/files/Accord_de_gouvernement_2020.pdf, consulté le 06.08.2021.

7 <https://toutvabien.tv/cms/wp-content/uploads/2020/10/2020-10-07-analyse-Accord-Vivaldi.pdf>, consulté le 06.08.2021.

8 *Ibid.*

9 Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *op. cit.*

10 *Ibid.*



Sans la sécurité sociale, ce serait pire !

La sécurité sociale permet de diminuer grandement le taux de risque de pauvreté (pauvreté monétaire), actuellement de 14,1 % de la population. Sans tous les transferts sociaux, il serait de 42,3 % (f. 44,3 % ; h. 40,3 %), après les pensions de 25,6 %.

Concrètement, la sécurité sociale assure¹¹ :

- un revenu de remplacement en cas de perte de salaire (chômage, retraite, incapacité de travail) ;
- un complément de revenu pour supporter certaines « charges sociales », comme l'éducation d'enfants ou des frais de maladie ;
- des allocations d'aide pour qui ne dispose involontairement plus d'un revenu professionnel.



Avant tous les transferts sociaux	42,3 %
Après les pensions	25,6 %
Après tous les transferts sociaux	14,1 %

Et les revenus du patrimoine ?

En 2017, « les 10 % de personnes les plus riches détiennent près de la moitié du patrimoine net total des ménages belges, tandis que les 50 % les moins riches en détiennent à peine 10 %, qu'ils tirent principalement de leur propre habitation.¹² » Autrement dit, les ménages les plus pauvres ne possèdent pratiquement pas de patrimoine.

Le patrimoine net des ménages est défini comme « la somme de leur patrimoine réel (comme le logement dont ils sont propriétaires, des objets précieux...) et financier (comme des comptes courants et des comptes d'épargne, des obligations, des actions...), déduction faite de toutes leurs créances en cours.¹³ »

Répartition des revenus et répartition du patrimoine sont assez similaires.

Des besoins en évolution

Notre bref parcours historique l'a déjà démontré : nous n'examinons pas la pauvreté, aujourd'hui, avec les mêmes lunettes qu'autrefois. L'évolution actuelle tient également compte de paramètres récents. En effet, « durant les "Trente glorieuses" (1945-1975), un seul revenu suffisait généralement à faire vivre une famille de la classe moyenne. Aujourd'hui, deux emplois à temps plein sont souvent indispensables pour faire face aux dépenses quotidiennes. Cela implique qu'en cas de perte d'emploi, de maladie, d'accident, les familles connaissent un risque accru de vivre des difficultés financières, passagères ou plus durables.¹⁴ »

11 <https://www.socialsecurity.be/citizen/fr/propos-de-la-securite-sociale/la-securite-sociale-en-belgique/revenus-de-remplacement-et-complement>, consulté le 06.08.2021.

12 D'après l'enquête *Household Finance and Consumption Survey*, citée par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

13 Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Des faits et des chiffres. Quel est le niveau des inégalités de revenus en Belgique ?*, 30.04.2020.

14 Action Vivre Ensemble, *Pour lutter contre la pauvreté... Passer du « eux » au « nous »*, 2011.



« Les aides minimums sont beaucoup trop basses. Quand on a payé son loyer et ses charges, il ne reste plus grand-chose. C'est encore plus difficile pour les personnes seules car l'aide sociale pour les isolés est beaucoup trop basse. »

Betty (Charleroi)

Comme l'observait un document d'Action Vivre Ensemble dès 2011, « *c'est toute une partie de la classe moyenne qui se trouve ainsi fragilisée, d'autant plus que l'emploi est lui-même devenu plus précaire (contrats à durée déterminée, intérim, temps partiels non choisis...)* ».

En outre, « *les dépenses courantes n'ont cessé de croître, non seulement à cause de l'inflation, mais aussi en raison de l'évolution des standards de consommation qui suscitent de nouveaux besoins*¹⁵ ».

Nous l'avons vu, les années 80 ont constitué une époque charnière. Depuis lors, « *la pauvreté a cessé d'être un phénomène marginal [...] pour devenir l'une des composantes du système : l'enrichissement de quelques-uns est alimenté par l'appauvrissement du plus grand nombre, principalement via la financiarisation de l'économie, la précarisation de l'emploi et la privatisation des services publics* ».

Les revenus... mais pas seulement

S'il est indispensable d'étudier la pauvreté en termes de revenu (on est pauvre en-dessous de tel revenu), il est tout aussi nécessaire d'examiner les standards de consommation (ce que la société me contraint à acheter, singulièrement en matière de technologie numérique : smartphone, connexion Internet...). Par ailleurs, la pauvreté doit également être appréhendée sous l'angle des relations. La solitude, l'impression d'inutilité et l'inexistence sociale ne sont-elles pas tout aussi pénibles ?¹⁶

Par conséquent, les indicateurs monétaires ne suffisent pas, il est important de prendre également en compte « *les ressources culturelles (niveau de formation), sociales (réseau familial et amical), la santé psychologique ou la situation par rapport au logement (logement social ou privé, propriétaire ou locataire)*¹⁷ ».

De manière générale, comme le relève de longue date Action Vivre Ensemble, « *le système économique qui nous gouverne est en soi producteur d'inégalités socioéconomiques et de pauvreté. Une production d'inégalités qui s'accroît à mesure que le capitalisme néolibéral s'étend et s'approfondit. Il crée de plus en plus de richesses, mais celles-ci sont concentrées entre les mains d'une minorité* ».

Nous devons comprendre que « **la pauvreté est surtout celle d'un système, qui réduit l'être humain à sa valeur marchande** – il n'existe que s'il est producteur ou consommateur ». Les plus vulnérables, les personnes appauvries « *souffrent de façon extrême de maux qui peu ou prou nous touchent [toutes et] tous : l'indifférence, la non reconnaissance, le "chacun pour soi". De façon extrême parce qu'elles n'ont pas le "le passeport social" que constitue l'argent*¹⁸ ».

15 Action Vivre Ensemble, *ibid.*

16 Action Vivre Ensemble, *Pauvreté, exclusion : quand la sociologie interroge les idées reçues*, 2015.

17 Action Vivre Ensemble, *Chiffrer la pauvreté. Plus qu'une histoire monétaire*, 2019.

18 Action Vivre Ensemble, *Pour lutter contre la pauvreté... Passer du « eux » au « nous »*, 2011.



L'aide sociale : un labyrinthe

« Arrivée en Belgique, j'avais peur, car je ne connaissais personne; je me sentais seule. Heureusement, on a signalé à mes parents l'existence d'une association qui accueillait les jeunes provenant d'Ethiopie, d'Erythrée et de Djibouti, dans leur langue. Elle organise des cours de soutien scolaire, ainsi que des soirées culturelles, des tournois de foot et des temps de sensibilisation sur les dangers de la société (drogue, radicalisme, bandes urbaines...). Depuis un an que je la fréquente, j'ai retrouvé confiance en moi. Je n'ai plus peur du jugement des autres. Je suis suivie par un psychologue. Je me suis fait aussi des amies et des amis. Les membres de cette association m'accompagnent dans mes démarches administratives. Je me suis mis à apprendre le français et à chercher un emploi. »

Latifa (Bruxelles)

Quand on parle d'aide sociale, viennent à l'esprit une multitude de services publics ou privés (souvent subventionnés), comme les CPAS, les logements sociaux, les maisons médicales, les Services d'aide et de soins à domicile, les hôpitaux, les Maisons de repos et de soins, les services d'accueil des personnes handicapées, l'aide à la jeunesse, l'aide à la petite enfance (ONE...), les plannings familiaux, les entreprises de travail adapté, les CISP (Centre d'Insertion Socioprofessionnelle), l'enseignement, etc.

Une constellation dans laquelle il est parfois difficile de s'y retrouver. Beaucoup des services qui peuvent y être rendus sont méconnus, à tel point que certaines personnes ignorent qu'elles y ont droit. D'autres ne savent ni comment y accéder ni quelles sont les conditions requises pour y avoir droit. Il est vrai que ce n'est pas toujours simple.

Parcours du combattant

Pas simple de trouver les bons documents et de les remplir correctement. Pas simple de comprendre les procédures parfois complexes et souvent cabalistiques pour quelqu'un qui n'est pas habitué à pratiquer le langage de l'administration.

C'est d'autant plus compliqué avec le stress généré par la situation qui occasionne la recherche d'une aide : maladie grave, accident, perte de revenus, fin de bail, arrêt de la fourniture d'électricité, huissier... Pour certains, c'est un véritable parcours du combattant.

Comment faire pour imprimer certains documents sans wifi, sans PC, sans imprimante ou cartouches d'encre (très coûteuses), sans oublier la généralisation du numérique qui exclut bon nombre de demandeurs ? Comment faire lorsque l'on a des difficultés pour lire et écrire en français, des problèmes de mobilité ou un handicap ?

S'en sortir seul n'est pas toujours évident. Alors, c'est le règne de la débrouille : on fait appel à un ami, à une personne qui vit les mêmes difficultés. Certains essayent des trucs et astuces appris on ne sait où. D'autres repoussent les échéances tant qu'ils peuvent. Puis un jour, on laisse tomber. Le combat est fini. Le courage de se battre n'est plus là. Peu à peu, on s'isole avec le risque de s'enfoncer dans la précarité ou une pauvreté plus durable. On abandonne et on renonce à ses droits.

« Ce n'est pas le CPAS, ce ne sont pas les institutions qui m'ont aidé, c'est la famille, les amis et moi tout seul aussi. »

Cédric (Beloeil)



Face à l'extrême urgence

Peu à peu, certaines personnes vont disparaître des radars. En réalité, les personnes aidées par les infrastructures sociales ne sont plus que la partie visible de l'iceberg : « *Les personnes qui s'appauvrissent sont invisibles.*¹⁹ »

Pour essayer d'aider ces invisibles, de nouveaux services sont mis en place : Samu social, maraudes²⁰, services de médiations de dettes, d'aide alimentaire et bien d'autres.

Pour quel résultat ? Manque de place dans les abris de nuits, les maisons d'accueil : des hommes et des

femmes dorment toujours dans la rue. Manque cruel de logements sociaux : la barre des 10 % dans chaque entité est rarement atteinte²¹ (le temps d'attente d'un logement peut aller jusqu'à 10 ans à Bruxelles²² et 4 ans en Wallonie). Une aide alimentaire institutionnalisée ne cesse de s'accroître sans parvenir à solutionner le problème, etc.

L'urgence réclame ces solutions parfois boiteuses. Dans certains cas, l'État finance des services palliatifs au lieu de mettre en place des structures qui éviteraient à tout un chacun de sombrer dans la misère.

19 Documentaire *S'appauvrir* de Yves Dormes, 2021.

20 Les équipes de maraude parcourent les rues des grandes villes, pour rencontrer les personnes sans abri, les écouter et leur apporter une aide d'urgence.

21 <https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/article/les-communes-wallonnes-mauvaises-eleves-au-niveau-des-logements-sociaux>, consulté le 30.11.2021.

22 « 126.000 personnes en attente d'un logement social: les chiffres incroyables de la situation en Wallonie et à Bruxelles », <https://www.rtl.be/info/belgique/societe/126-000-personnes-en-attente-d-un-logement-social-les-chiffres-incroyables-de-la-situation-en-wallonie-et-a-bruxelles-918141.aspx>, 16.05.2017.



« Dans les CPAS, les gens sont tellement débordés par le nombre de demandes qu'ils reçoivent mal les gens. Ils ne s'occupent que de l'administratif. Les gens sont comme des numéros. Il te manque un papier, tant pis reviens dans un mois. »

Betty (Charleroi)

Quand on franchit la porte d'une infrastructure sociale, pour beaucoup, c'est le saut vers l'inconnu. C'est tout d'abord l'attente d'un rendez-vous. Que cela semble long quand on est dans l'urgence ! Les questions se suivent les unes après les autres. Il faut tout mettre à plat, exposer sa vie privée, expliquer, se justifier, remplir des documents et en signer d'autres sans avoir le temps de les lire.

Et lorsque la décision tombe, il faut s'incliner sans parfois bien la comprendre et sans rechigner de peur de ne pas obtenir l'aide à laquelle on a droit, accepter le compteur à budget, les visites à domicile, etc. C'est une bataille perpétuelle pour obtenir le minimum avec les inquiétudes et le stress.

Des professionnels sous pression

Devant ces demandeurs, ce sont des hommes et des femmes avec leur humanité, leur expérience, leurs propres difficultés. Des professionnels qui font de leur mieux pour venir en aide à un maximum de personnes. Beaucoup ont vraiment la vocation de leur métier, la volonté de bien faire...

Mais voilà, ils et elles doivent jongler avec les modifications de réglementation jusqu'à en être mal informés. Le nombre croissant de personnes en difficulté, le manque

de personnel, les collègues malades non remplacés, l'informatique non adaptée et les exigences des autorités de tutelle ne font qu'amplifier les difficultés de leur travail.

Sans oublier que les assistantes sociales et les assistants sociaux – du moins, dans les infrastructures publiques – sont des fonctionnaires qui obéissent à une hiérarchie. De plus en plus, les CPAS deviennent des organes de contrôle des usagers alors que leur mission devrait être d'accompagner les personnes en difficulté.

Et puis il y a les sempiternelles « restrictions budgétaires » qui empêchent de faire ce que l'on voudrait, ce que l'on devrait. Et quand les budgets augmentent, ils sont en dessous de la norme de croissance.²³⁻²⁴

Les CPAS

Pour rappel, notre société a mis en place des structures telles que les CPAS dans toutes les communes. Avant, il y avait le CAP (Centre d'Assistance Publique) puis, en 1976, la loi organique sur le sujet est votée le 8 juillet pour que les nouvelles communes puissent être « soulagées » de l'aide sociale.

Voici sa mission première telle que définie en son article 1^{er} : **Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.**

Si les intentions sont bonnes au point de départ, en 2021, le but n'est pas (encore) atteint.

23 JORIS Q., « A-t-on trop sabré dans les soins de santé ? », www.lecho.be, 27.03.2020.

24 Belfius, *Les finances des pouvoirs locaux de Wallonie. Aperçu statistique à partir des budgets 2019 et 2020.*

Multiplicité des acteurs

Le manque de moyens serait l'explication de ce qu'on peut présenter comme un échec. Pour que chacun mène une vie conforme à la dignité humaine, une constellation d'associations, d'organismes ont été créés. Une énumération exhaustive serait quasi impossible.

Ainsi, par exemple, dans la commune rurale et touristique de Durbuy (± 11 000 habitants), une quarantaine d'associations se partage le « marché » de la pauvreté. Quatre d'entre elles sont privées et accomplissent les mêmes choses : nourrir et vêtir. Toutes donc distribuent des colis alimentaires, des vêtements et de quoi équiper le ménage. Cette pléthore d'aide soulage certes les personnes en situation de précarité, mais ne contribue-t-elle pas, bien involontairement, à entretenir les mécanismes qui engendrent la pauvreté même ?

À beaucoup d'endroits, les associations essaient de travailler en réseau. Mais ce n'est pas toujours facile. Certaines structures sont très spécifiques, comme la plateforme d'aide aux réfugiés. Toutes comblent, avec beaucoup de générosité, les failles du système. Toutes ont les mêmes problèmes de financement et de manque de bénévoles, mais toutes font preuve d'une bonne volonté à revendre.

Par ailleurs, pour diminuer leur charge de travail, certaines infrastructures publiques n'hésitent pas à se décharger vers le privé²⁵ ou vers les associations.²⁶

« Il existe plein de choses pour se débrouiller : les associations, les restos sociaux, aller demander des restes dans les restos, et, s'il le faut même à la police ou dans les hôpitaux, où ils doivent donner à manger, les hébergements de jour ou de nuit. »

Sébastien (Bruxelles)

Du financement sur l'émotion

Nous parlions de générosité. Celle-ci est d'ailleurs exploitée par les médias qui, avec des dispositifs comme Viva For Life, vont, le temps d'une émission, mettre en évidence des problématiques qui retourneront ensuite dans l'oubli du quotidien, permettant au passage à la chaîne de redorer son image.²⁷

Il est vrai que ces émissions financent beaucoup d'associations qui en ont bien besoin. Pourtant, force est de constater que la plupart de ces associations ne peuvent que maintenir entre deux eaux des personnes qui, sans elles, sombreraient corps et bien. Elles n'ont ni le temps ni les moyens de traiter les causes des difficultés rencontrées par les personnes qu'elles aident.



25 « Anvers veut privatiser l'aide aux sans-abri », *Le Vif*, 26.05.2016.

26 IWEPS, *Les collaborations logistiques locales organisant l'aide alimentaire : quels apports et quelles difficultés pour les bénéficiaires ?*, 2019.

27 Action Vivre Ensemble, *Viva for Life. Une réponse à la pauvreté ?*, 2019.



Enfance et jeunesse : vers un avenir meilleur

La spirale de la pauvreté ?

« Je suis bénévole dans cette association de lutte contre la pauvreté depuis une vingtaine d'années, témoigne Jacques. Ce qui me désole aujourd'hui, c'est de retrouver comme bénéficiaires les enfants des personnes qui fréquentaient l'association, il y a quinze ans. Ça m'interpelle. La pauvreté est-elle une fatalité qui se transmet de génération en génération ? »

En 2012, dans l'étude *Un jeune sur cinq ! Génération pauvreté ?*²⁸, Action Vivre Ensemble expliquait déjà que : « Les jeunes ont l'avenir devant eux, ils sont l'avenir puisqu'ils sont les adultes de demain. Ils vont prendre le relais, apporter leur énergie et leurs talents pour faire avancer la société ».

En préliminaire, soulignons que la jeunesse n'est pas une entité homogène, elle a de multiples visages. « Les jeunes », cela n'existe pas. Nous rencontrons des jeunes avec des mentalités, des comportements bien différents les uns des autres.

Tous ces jeunes sont à l'aube de leur vie et transportent leur histoire avec eux, tel un sac à dos. Dans ce sac, on peut trouver des atouts, des outils, des expériences, des ressources pour la route mais aussi des cailloux, des poids qui l'alourdissent et ralentissent la marche. Atouts et cailloux ne doivent rien au hasard, ils dépendent en grande partie du contexte dans lequel le jeune a grandi, celui de ses parents, des fréquentations. Certains ont donc des sacs plus lourds que d'autres.

Filles ou garçons, là aussi des inégalités existent. Les statistiques nous disent qu'un jeune sur cinq vit dans la pauvreté, mais ces chiffres font la plupart du temps l'impasse sur le genre.

Une génération malmenée

Et aujourd'hui ? La crise sanitaire liée au Covid-19 a alourdi ces baluchons et particulièrement ceux qui étaient déjà bien lourds à endosser. Confinement dans un espace réduit, enseignement à distance, manque d'équipement informatique, fermeture des infrastructures sportives ou de loisirs, des mouvements de jeunesse, disparition des jobs étudiants et des finances qu'ils génèrent, diminution ou perte de revenus des parents, incertitudes et angoisses liées à la situation sanitaire, impossibilité de fréquenter les amis, autant de facteurs qui aggravent des situations parfois déjà compliquées au départ.

Les liens sociaux, si importants pour construire son identité, si importants pour la jeunesse, si importants pour vivre, se sont distendus, se sont estompés ou ont tout simplement disparus. Toutes ces réalités ont un impact sur leur santé mentale.

« Je suis enseignante dans une école professionnelle. Durant le confinement, j'ai proposé des travaux sur la plateforme informatique de l'école, explique Caroline. Beaucoup d'élèves se sont connectés et j'ai pu continuer à enseigner de cette façon. Mais j'ai remarqué que j'avais perdu le contact avec plusieurs des jeunes filles de mes

« Qu'est-ce que ça va être pour nos enfants ?
Quel avenir pour eux ? »

Betty (Charleroi)

classes. Dès que les mesures se sont assouplies, je me suis rendue à leurs domiciles pour prendre de leurs nouvelles. Chez la plupart d'entre elles, pas d'accès à Internet ou s'il n'y avait qu'un seul ordinateur, la priorité était donnée aux frères pour se connecter et effectuer les travaux demandés. Les filles devaient souvent se consacrer à cuisiner, s'occuper des plus jeunes frères et sœurs. J'ai compris pourquoi j'avais perdu le contact et j'ai essayé de mettre en place une autre manière de faire. »

Des dispositifs d'appui

LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT DE 1989²⁹

Ce texte, signé par 196 États, est l'un des plus importants à l'échelle internationale, il donne un idéal à atteindre. Certes, il faudra encore du temps et beaucoup de bonnes volontés pour arriver à son application partout.

L'ancien Délégué général aux droits de l'enfant, Bernard Devos, faisait remarquer : « *La pauvreté c'est l'insulte majeure pour la convention des droits de l'enfant. À l'épreuve de la pauvreté, aucun pays ne résiste*³⁰ ».

LE DÉCRET INSCRIPTION

La Fédération Wallonie-Bruxelles est chargée de l'enseignement, de la culture, de l'aide à la jeunesse, du sport et des Maisons de Justice. Dans chacun de ces domaines, elle doit développer des politiques qui réduisent – ou, mieux, éradiquent – la pauvreté et les inégalités, notamment entre les filles et les garçons.

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne semble pas ménager ses peines pour émanciper la jeunesse. La théorie est une chose mais les résultats connaissent des fortunes diverses.

Le fameux « **Décret Inscription** » qui devait permettre une plus grande mixité sociale est remis en cause à chaque rentrée scolaire.

LE DÉCRET MISSION

Le non moins fameux « **Décret Mission** », « *définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre du 24 juillet 1997* » (mis à jour le 9 octobre 2018),³¹ est très intéressant : c'est la première fois dans l'histoire de la Communauté française que le politique donnait un « cahier des charges » à l'enseignement. Depuis cette référence, nous connaissons avec davantage de précision les objectifs poursuivis par notre enseignement. Ses missions prioritaires sont :

« 1° *promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;*

2° *amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;*

3° *préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;*

4° *assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale. »*

Une fois encore, si ces objectifs sont beaux et tendent vers un idéal, la mise en pratique est confrontée à la lourdeur de

29 On trouvera le texte intégral sur <https://jeunes.amnesty.be/jeunes/informe/textes-internationaux/article/convention-droits-enfant>.

30 https://www.rtf.be/info/societe/detail_dix-ans-apres-le-1er-rapport-sur-la-pauvrete-infantile-rien-n-a-change-les-chiffres-sont-affolants?id=10369760, consulté le 05.08.21.

31 http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=401, consulté le 04.08.2021.



l'inertie, aux complications liées aux structures, aux habitudes sclérosées.

Nous verrons dans les années à venir les effets du **Pacte pour un Enseignement d'excellence**³² qui sera mis sur les rails prochainement.

Gratuité et ascenseur social ?

COÛT³³

De nombreuses familles sont confrontées à des difficultés financières. Pour elles, l'accès à l'école n'est pas facile : si l'enseignement est gratuit officiellement, dans les faits, il a un coût qui est difficilement supportable par tous.

La Ligue des familles, chaque année, interpelle le politique sur le sujet. Selon une de ses enquêtes, seuls 9 % des enfants bénéficient vraiment de cette gratuité pour ce qui concerne le matériel usuel.³⁴

INÉGALITÉS³⁵

Malgré toutes les bonnes intentions des différents gouvernements, l'école en Belgique ne permet pas l'émancipation qu'on pourrait attendre d'elle. Il est clair que « *les résultats scolaires des élèves défavorisés sont nettement moins bons que ceux des milieux favorisés* ». ³⁶

Regards sur l'éducation 2020 est le rapport de référence sur l'état de l'éducation dans le monde.³⁷ Il est une source de découragement pour les Belges, les Luxembourgeois et les Français, qui ont un enseignement très inégalitaire.

Des jeunes hors des écrans radar

Des dispositifs d'aide à la jeunesse (AMO, Infor Jeunes, etc.) offrent une écoute et un accompagnement. Mais ce secteur est chroniquement sous-financé.

En outre, à côté des jeunes qui vivent dans un cadre, bon nombre sont des laissés pour compte dont personne ne s'occupe. La rue est leur maison. Même si des communes offrent la présence d'éducateurs de rue, il restera toujours des marginalisés.

Le numérique de plus en plus présent

La digitalisation s'est implantée dans tous les actes de la vie courante. Mais tous les jeunes y ont-ils accès ? Sont-ils en mesure d'utiliser l'informatique au mieux ? Depuis une quinzaine d'années, les réseaux sociaux (dont les formes changent sans cesse) sont devenus incontournables mais sont aussi régulièrement dénoncés dans leur mauvaise utilisation (harcèlement, fake news, etc.).

32 Le Pacte pour un Enseignement d'excellence est un ensemble de réformes dont les principaux objectifs sont de renforcer et améliorer l'enseignement, de la maternelle au secondaire, en vue de réduire le redoublement et le décrochage scolaire, grâce à la mise en place d'une série de mesures. <https://inforjeunes.be/le-pacte-dexcellence-cest-quoi-que-va-t-il-changer/>, consulté le 08.10.2021.

33 https://ijbxl.be/etude_formation/frais-scolaires-en-secondaire-quest-ce-que-lecole-peut-me-demander-de-payer/, consulté le 08.10.2021.

34 La Ligue des familles, *Comment certaines écoles s'en sortent pour réduire les coûts ?*, 2018.

35 <https://inegalites.be/L-ecole-en-Belgique-renforce-les>, consulté le 05.08.2021.

36 <https://www.ufapec.be/nos-analyses/1115-reussite-scolaire-et-pauvrete.html>, consulté le 05.08.2021.

37 <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/7adde83a-fr/index.html?itemId=/content/publication/7adde83a-fr>, consulté le 05.08.2021.



Une éducation aux médias devrait être assurée dans les écoles, avec une vigilance de la famille (parfois larguée elle-même), ainsi que des éducateurs. Paradoxalement, le rôle des influenceurs est parfois intéressant en matière de sensibilisation, en touchant des publics qui ne sont guère friands des canaux traditionnels d'information.

Les jeunes se bougent

Même s'il n'existe pas un profil unique de la jeunesse du début du 21^e siècle, des jeunes se bougent. Ils sont capables d'inventer des chemins nouveaux, originaux et audacieux. Nombreux sont les jeunes, filles et garçons, à s'engager pour colorer la grisaille du monde, là où ils sont, le plus souvent avec discrétion, dans tous les domaines de la vie, au sein de leurs écoles, de leurs mouvements de jeunesse, dans leurs quartiers.

Comment passer à côté du mouvement Youth for Climate ? Mais on retrouve aussi des jeunes chez Entraide et Fraternité – Action Vivre Ensemble³⁸, JM-Oxfam³⁹, Amnesty International⁴⁰, le Service Citoyen⁴¹, les Scouts, les Guides, les Patros, les Faucons Rouges, les jeunes des Mutualités, et tous les autres...

« Les deux choses les plus importantes sont la relation avec soi-même, puis les fréquentations »

Sébastien (Bruxelles)

Une responsabilité collective

La société tout entière doit rendre les informations facilement accessibles aux jeunes. Elle doit tenir compte du profond changement dans les modes de communication, les comprendre et les accompagner.

La société tout entière doit se soucier des jeunes, leur faire confiance, avec une attention spéciale aux jeunes issus des milieux moins favorisés. La mixité sociale est un atout majeur qui permet de mettre tous les contenus des sacs en commun. Faisons le pari que les cailloux des uns seront allégés par les atouts des autres et vice-versa.

La société tout entière doit changer le regard souvent négatif et stéréotypé qu'elle pose sur certains jeunes. Elle doit les écouter, se réjouir de leurs succès, se laisser bousculer, les encourager dans leurs mobilisations pour construire la société « d'après ». Réaffirmer que le droit à l'erreur existe. Que se tromper c'est apprendre à capitaliser de l'expérience, c'est apprendre à grandir.

La société tout entière, ce n'est pas seulement la famille, c'est également l'éducateur, l'animatrice, qui ont besoin d'une réelle valorisation.

Pour briser le cercle vicieux de la pauvreté, il faut miser sur la jeunesse, ses capacités d'innovation et sa force. La jeunesse est un élément central dans la construction du monde de demain, une clé de voute. Il faut tabler sur elle, compter sur et avec elle, lui donner toute sa place.

38 Voir : <https://www.entraide.be/+Pole-jeunes-> et <https://vivre-ensemble.be/+jeunes-279->, consulté le 10.08.2021.

39 <https://jeunes.oxfammagasinsdumonde.be/>, consulté le 10.08.2021.

40 <https://jeunes.amnesty.be/>, consulté le 10.08.2021.

41 <https://www.service-citoyen.be/>, consulté le 10.08.2021.



Transition : conjuguer environnemental et social

« On entend souvent dire que les personnes en situation de pauvreté ne se préoccupent pas de durabilité, qu'elles essaient toutes de survivre et que cela en reste là. C'est absolument faux! Nous devons revendiquer notre place dans ce débat et y apporter notre contribution. Nous savons en effet à quoi conduit le modèle de croissance actuel, car nous en subissons les conséquences et nous en souffrons. Nous devons faire comprendre cela, car on nous considère seulement comme des gens qui n'apportent rien et qui coûtent cher à la société ».

Témoignage issu du rapport *Durabilité et pauvreté*⁴²

De la transition

Le mot transition recouvre des domaines multiples... Ce concept va tous azimuts. Il a été popularisé par le Britannique Rob Hopkins à partir de 2005, avec le mouvement des Villes en Transition⁴³; mais il regroupe actuellement une foule d'initiatives qui expriment un changement ou un désir de changement.

Nous nous centrerons ici, dans un premier temps, sur cette transition dite « écologique et solidaire ».

D'après l'encyclopédie partagée Wikipédia, la **transition écologique et solidaire** regroupe « un ensemble de principes et de pratiques formés à partir des expérimentations et

des observations d'individus, de groupes, de villages, villes ou communes lorsqu'ils ont commencé à travailler sur les problématiques de résilience locale, d'économie en boucle et de réduction des émissions de CO₂ »⁴⁴. Ces principes privilégient l'action dans les domaines de l'agriculture, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la mobilité, etc. Ils visent la réduction des pollutions, la protection du vivant, l'établissement de circuits-courts, un meilleur vivre-ensemble...

Parmi les lignes directrices qui guident les actions de transition, la justice sociale est bel et bien présente. « Les personnes les plus vulnérables et désavantagées de nos sociétés seront certainement les plus touchées par la montée des prix des carburants et des denrées alimentaires, par les pénuries de ressources et les changements climatiques extrêmes, indique le mouvement de la Transition.⁴⁵ Nous voulons offrir à tous davantage de possibilités de vivre dignement, sainement et durablement ».

Concilier lutte contre la pauvreté et politique environnementale

« Dans un contexte d'accroissement des inégalités et de chômage de masse, les politiques environnementales sont souvent perçues comme des contraintes supplémentaires, quand elles ne sont pas qualifiées de mesures anti-pauvres ou anti-ruralité », explique par ailleurs l'économiste Lucas

42 Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Durabilité et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques*, 2019.

43 HOPKINS R., *Ils changent le monde ! 1001 initiatives de transition écologique*, Seuil, 2014.

44 https://fr.wikipedia.org/wiki/Transition_écologique, consulté le 12.10.2021.

45 *Le guide essentiel de la transition*, édité par les équipes de Transition Network et du Réseau transition.be, en mai 2019. Voir www.reseautransition.be.



Chancel. « *Pourtant, affirme-t-il, il existe un lien étroit entre les injustices sociales et environnementales. En effet, les données chiffrées sont sans appel : au Nord comme au Sud, les plus riches sont les principaux pollueurs, tandis que les plus modestes sont davantage exposés aux risques et plus vulnérables face aux dégâts occasionnés. C'est pourquoi la question de la justice sociale doit être mise au cœur des politiques de développement durable* ». ⁴⁶

Aujourd'hui, les émissions des gaz à effet de serre font courir un risque sérieux aux populations déjà fragilisées au Nord et au Sud. Les catastrophes climatiques comme la sécheresse, les inondations, les phénomènes météorologiques violents, provoquent des famines, la destruction de lieux de vie, des déplacements de populations... En Belgique aussi, la dégradation de l'environnement fragilise les plus précaires.

Des choix collectifs, accessibles à toutes et tous

Dès lors qu'il est question de protection de l'environnement, les solutions mises en avant actuellement sous nos latitudes portent surtout sur des éco-gestes, sur la consommation de produits dits bio, Fairtrade, etc. « *À l'heure actuelle, les gens sont censés adapter leur comportement et opter pour un mode de vie durable, mais cela signifie qu'il faut avoir les possibilités pour cela. Les plus pauvres manquent généralement de toutes libertés de choix et de la possibilité d'assumer leur responsabilité* », observe le Service de lutte contre la pauvreté ⁴⁷. De plus, si on parle de la nécessité d'adopter des comportements de simplicité volontaire, de sobriété... soyons conscients que celles-ci

⁴⁶ CHANCEL L., *Insoutenables inégalités. Pour une justice sociale et environnementale*, Les Petits Matins, 2017.

⁴⁷ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Durabilité et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques*, 2019.



peuvent être subies plutôt que choisies. Cette injonction est très souvent violente pour toutes les personnes qui n'ont pas de choix, subissent les privations au quotidien et sont dans la survie.

Comment faire en sorte que la transition écologique soit un bien pour lutter contre la pauvreté, et non une manière de vivre qui creuse l'écart entre « riches » et « pauvres » ? Il est en tout cas important d'inclure le plus de monde possible dans la démarche de transition. Cela demande un effort de sensibilisation de toutes et tous, ainsi qu'une prise de conscience agissante des politiques. Dans cette perspective, il est nécessaire que les pouvoirs publics prennent des dispositions collectives, en veillant à l'accessibilité pour tous.

Pistes d'investissement

Sans être exhaustifs, évoquons quelques champs d'action qui ont un lien direct avec la pauvreté.

Au **niveau du logement**, les dommages humains et matériels subis lors des inondations de l'été 2021 ont mis en évidence les inégalités socioéconomiques dans les régions touchées. Ils témoignent de l'importance de penser l'implantation des logements accessibles financièrement et respectueux des normes environnementales. Il s'agirait d'éviter la « bétonisation », l'éparpillement des habitations, l'accaparement des terres à des fins commerciales et de soutenir des pistes d'habitat de qualité favorisant la mixité sociale.

Au **niveau de la mobilité**, la raréfaction des services de proximité force à envisager une politique de transports en commun qui puissent être une alternative acceptable à la voiture. Certaines initiatives vont dans ce sens. Évitions cependant de croire que l'interdiction dans les villes de certains types de voitures et la promotion de la voiture électrique partout soient LA solution. En termes de pollution, le problème est déplacé. Sans compter que, à court terme, le remplacement du parc automobile défavorise les personnes plus précaires.

Au niveau agricole, le développement de l'**agroécologie** – aussi utopique qu'elle puisse paraître aux yeux d'un certain nombre – pourrait amorcer

un changement dans notre mode d'alimentation, plus respectueux de l'environnement. Elle a plusieurs avantages tant environnementaux que sociétaux : elle prône la diminution, voire la suppression des herbicides ; elle nécessite de la main d'œuvre. Elle devrait être valorisée, mais à condition de s'inscrire dans ce souci réel pour la planète et les êtres humains, et non pour une rentabilité accrue qui amène à rémunérer d'un salaire de misère les agriculteurs et agricultrices ainsi que l'ensemble des travailleurs et travailleuses agricoles.

La transition numérique en questions

La transition « numérique » fait, elle aussi, partie de l'évolution. Sera-t-elle un frein ou un accélérateur de la transition écologique et solidaire ?

« La transformation numérique, appelée aussi transformation digitale ou e-transformation, est le phénomène de mutation lié à l'essor du numérique et d'internet. Cette notion vise à conceptualiser l'influence de ceux-ci sur les organisations. »⁴⁸

Cette transformation se manifeste dans tous les domaines : les administrations, le commerce, l'agriculture, la santé, le secteur bancaire, l'industrie ; et cette transition fait apparaître la **fracture numérique** qui a été mise particulièrement en évidence durant la pandémie.⁴⁹

Gardons à l'esprit que le numérique est consommateur d'énergie, qu'il est souvent chronophage et comporte des risques pour les liens sociaux. Même s'il donne des pistes, il ne résoudra pas la question environnementale. Et combler la fracture numérique par l'apport de moyens techniques et le développement des compétences digitales ne suffira pas à une transition harmonieuse.

Construire ensemble

L'actualité (inondations, incendies...) révèle une tension entre l'urgence d'agir et une nécessaire réflexion pour élaborer des solutions à long terme.

On le voit, rien n'est simple et il faudra la détermination de tous, politiques, industriels et économistes en tête, pour arriver à une transition à grande échelle et à une situation écologique pleine de promesses pour chacun et chacune. Les COP successives illustrent la difficulté de prendre des engagements internationaux suffisamment ambitieux et de faire suivre les paroles par des actes.

Retenons l'invitation de quatre femmes et jeunes filles pensant au monde de demain : *« cet avenir, il nous appartient de le construire ensemble, toutes générations confondues. Citoyens, entreprises, corps intermédiaires et décideurs, **chacun doit jouer son rôle dans la lutte pour la sauvegarde de notre maison commune** et de tous les services que nous offre la planète ».*⁵⁰

48 https://fr.wikipedia.org/wiki/Transformation_num%C3%A9rique, consulté le 08.10.2021.

49 Action Vivre Ensemble, *Le paradoxe du digital*, 2020.

50 Sandrine Dixson-Declève, Esmeralda de Belgique, Anuna De Wever, Adélaïde Charlier, *Quel monde pour demain ? Dialogue entre générations*, éd. Luc Pire, 2021.



Démocratie : vivifier la citoyenneté

Interviewé dans le cadre d'un reportage de la RTBF, un témoin exprimait sa désillusion de la sorte : « *la démocratie, ce n'est pas pour le peuple, c'est pour les dirigeants* ». D'autres commentaires sont tout aussi acides : « *Ma voix ne sert à rien, parce qu'ils font quand même ce qu'ils veulent* », ou encore « *c'est tous des magouilleurs !* ».⁵¹

Une démocratie vraiment représentative ?

Étymologiquement, la démocratie, c'est le pouvoir donné au peuple ou, comme la définit *Le Larousse*, un « *système politique, [une] forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple* ».

En Belgique, nous connaissons un régime de démocratie dite représentative. Mais il n'est pas facile de comprendre « qui fait quoi », parce que s'entremêlent les Communautés, les Régions et le Fédéral.

Pour être élu, il faut être membre d'un parti et ce sont ces partis qui sont représentés proportionnellement. Chacun à sa manière et selon son idéologie dit lutter contre la pauvreté et vouloir le bien de notre pays. Mais entre le libéralisme pur et dur qui voudrait laisser un maximum de liberté pour permettre à chacun de s'épanouir à sa manière et le socialisme voire le communisme qui estime que la collectivité doit prendre en charge un maximum de besoins, il y a un océan qui rend les coalitions bien difficiles. Et ne parlons pas de la sauce linguistique qui vient pimenter le tout.

Certes, ceci n'empêche que nous votions pour élire les hommes et les femmes qui nous représenteront aux différents parlements. Depuis 1948, tous les citoyens et citoyennes belges sont appelés à choisir leurs élus (le vote est obligatoire). Comme dans beaucoup de pays d'Europe, c'est le suffrage universel à la proportionnelle qui est d'application. Cependant, tous les électeurs et électrices ne se reconnaissent pas dans les partis présents sur les listes.

Théoriquement, nous devrions retrouver dans nos assemblées législatives le décalque de la population belge. Donc, il devrait y avoir à la Chambre des représentants un pourcentage significatif de personnes qui sont dans la précarité (autour de 15 % si l'on se réfère à la population ayant des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, cf. *supra*). C'est loin d'être le cas – comme d'ailleurs pour la représentation du monde populaire.

On pourrait également jeter un œil sur nos ministres qui sont, eux aussi, l'émanation du législatif (et des choix des présidents de partis). Mais le problème reste le même. Nous sommes loin d'avoir un reflet exact de la société.

Par conséquent, « *les personnes qui sont au pouvoir aujourd'hui sont dans une certaine situation, souvent un peu privilégiée [...], qui fait que quand elles prennent une décision, elles ne prennent pas la mesure de comment cette décision va impacter les autres, vu qu'elles ne les impactent souvent pas vraiment* ». C'est le constat de Céline Nieuwenhuys, secrétaire générale de la Fédération des services sociaux, forte de son implication dans différents groupes d'expertise pour la gestion de la crise sanitaire. « *Ceux qui*



vivent les décisions politiques dans leur chair [...] sont les personnes les plus fragiles. Que ce soit au niveau de la santé, que ce soit au niveau de l'emploi, que ce soit au niveau des politiques de l'alimentation... Il y a une série de mesures qui vont impacter beaucoup plus les personnes les plus fragiles et, rarement, on prend en compte leur situation en référence pour évaluer la politique⁵² ».

C'est pourquoi Céline Nieuwenhuys aurait envie de proposer « à toutes les personnes qui mettent un pied dans un gouvernement, dans un parlement, de passer une semaine dans un service social, même dans la salle d'attente, à discuter avec les gens ».

« Si tout le monde y met du sien, il y a moyen de réduire fortement la pauvreté mais hélas, il n'y a pas de volonté politique. »

Dominique (Durbuy)

Des failles béantes et un contexte complexe

À ce problème de démocratie représentative... peu représentative, s'ajoutent la confiance en déclin envers les politiques, ainsi que les failles propres au fonctionnement des institutions de nos jours.

Songeon à l'influence des lobbies, à l'emprise des géants du numérique et des multinationales, ou encore à la place démesurée des marchés financiers. Songeon aux limites du système électoral, avec des difficultés récurrentes à former un gouvernement stable.⁵³ Songeon, encore, aux victoires de l'extrême droite, aux quatre coins de l'Europe (la Belgique ne fait pas exception, avec une percée du Vlaams Belang aux élections de 2019), et même à l'« héroïsation » dans certains cercles du militaire extrémiste Jürgen Conings (pour ne prendre qu'un exemple).⁵⁴ Songeon enfin à la croissance régulière de l'abstentionnisme dans les États – les plus nombreux – où le vote n'est pas obligatoire. Le suffrage n'y est plus universel que de nom.

⁵² Ibidem.

⁵³ *Démocratie en question(s). Prologue, 3 ans plus tard*, www.rtbef.be, 02.07.2021.

⁵⁴ *Démocratie en question(s). Ceux qui n'y croient déjà plus...*, www.rtbef.be, 09.07.2021.



Pour couronner le tout, des libertés fondamentales ont été malmenées par les décisions appliquées pour limiter la propagation du coronavirus – décisions prises, souvent, sans débat au parlement. La gestion de la pandémie a renforcé la méfiance de beaucoup dans les politiques mais aussi vis-à-vis des médias, pointés du doigt en raison d'un manque de diversité des points de vue. Ajoutons-y l'isolement derrière son petit écran à cause du confinement, le manque de culture et de lieux de débat public, et la porte est largement ouverte à un rejet massif de tout ce qui semble incarner l'ordre établi (ou plutôt le « désordre » établi).

Mais laissons là ces constats amers pour nous tourner vers les pistes, nombreuses et parfois déjà en application, pour dynamiser et redonner à la démocratie ses lettres de noblesse. Surtout, voyons comment en faire un instrument de lutte contre la pauvreté.

Une démocratie plus participative

Dans nos démocraties occidentales, le « peuple » a-t-il envie de s'impliquer dans la prise de décision collective ? On observe des manifestations massives à propos de sujets aussi divers que le climat, la vaccination, le mariage pour tous. Parallèlement, des initiatives visent à donner davantage la parole aux citoyens et aux citoyennes.

« On le sent. Il y a une demande de prise de parole, d'écoute, de participation ; pas forcément dans les lieux traditionnels existants que sont les syndicats ou les partis politiques, mais globalement dans la société⁵⁵ ». Pour l'anthropologue Jacinthe Mazzocchetti, c'est une tendance à côté de laquelle il ne faut pas passer.

Parmi les pistes expérimentées pour **dynamiser la démocratie et la rendre plus participative**, on trouve⁵⁶ : le tirage au sort, les budgets participatifs, les dispositifs de concertation et de débat public, les pétitions obligeant l'autorité à se saisir d'une question, les référendums...

Autant de systèmes qui présentent à la fois des avantages et des inconvénients, mais, comme le conclut une étude du groupe de réflexion et d'action européen *Pour la solidarité*, la démocratie participative est bien plus un « complément » qu'une « alternative » à la démocratie représentative ; elle « ouvre la voie à un mode de gouvernance hybride où institutions et société civile s'enrichissent de leurs apports respectifs pour co-construire le bien collectif ».⁵⁷

Dans le discours – et peut-être, de plus en plus, dans les faits – il semble y avoir consensus, sinon sur les modalités, à tout le moins sur le principe d'une démocratie plus participative. Toutefois, en admettant que le processus progressera ces prochaines années, il ne garantit nullement que les décisions prises le soient en vue d'un meilleur vivre-ensemble, ni que les plus précaires aient l'énergie, le temps et la capacité de faire entendre leur point de vue. « *Vivre la précarité, c'est presque un boulot à temps plein aujourd'hui* », explique Céline Nieuwenhuys. « *Ça ne laisse plus beaucoup de temps pour se mobiliser. Ça ne laisse plus beaucoup de temps pour s'organiser* ».

« Il faut s'imposer dans la vie!
Hé! Oh! J'existe! »

Sébastien (Bruxelles)

55 Ibid.

56 Action Vivre Ensemble, *La sécurité dans tous ses états*, 2020.

57 BODART O. et LUNEAU A., *Démocratie participative. Enjeux et perspectives*, avril 2020.

Des espaces communs

Comme l'explique Guillaume Lohest, président des Équipes populaires, la démocratie « *exige aussi des pratiques collectives, des équilibres de forces, des contre-pouvoirs, du conflit*⁵⁸ ». Or, dans une société où une grande partie de la vie sociale se déroule sur l'écran d'un smartphone ou d'un ordinateur, donner du sens au collectif est un enjeu fondamental et difficile à prendre en compte.

Aux yeux de Céline Nieuwenhuys, l'un des défis est que la ville ou le quartier de demain octroient une place centrale à des espaces communs : « *Des espaces pour les gens, par les gens* », dit-elle. Et du temps « *de professionnels et non-professionnels pour créer des projets* ».

Cet enjeu, le secteur associatif s'attèle déjà à y répondre (notamment par l'éducation permanente). Avec peu de moyens, parfois dépassé par des situations diverses et complexes (surtout en matière de précarité), l'associatif reste par définition un lieu de rencontre, de lien social. Dans un service d'entraide, dans une maison de quartier, etc., on trouve bien plus qu'un colis alimentaire ou une aide matérielle ; on s'y rend aussi pour la convivialité, l'écoute et le respect qui s'y vivent... du moins quand l'association a la possibilité (au niveau humain et financier) et le temps suffisant pour fonctionner sur ces bases.

« *Par sa capacité à **créer du lien**, à stimuler la collectivité, à porter des revendications communes, cet associatif bâtit des ponts entre, d'une part, les individus isolés (notamment les plus précarisés), et d'autre part, les cénacles politiques et les structures institutionnelles. Bien plus encore, il peut servir de tremplin pour permettre à ces personnes d'accéder à des espaces de parole, publics, comme le fait le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté en appuyant son plaidoyer sur l'expérience de témoins du vécu militants.*⁵⁹ » En bref, rendre plus visibles et plus « actrices » les personnes socialement invisibles.

En d'autres termes, donner des moyens à l'associatif pour ne pas se contenter de gérer des situations d'urgence, c'est aussi, indirectement, une manière de vivifier la démocratie. L'associatif est un acteur de premier plan et gagnerait à être davantage impliqué par le monde politique.

58 LOHEST G., *Les « corps intermédiaires », un concept vital !*, Les équipes populaires, 2017.

59 Action Vivre Ensemble, *op. cit.*





Justice fiscale : passage incontournable

Amener sur la table des mesures de lutte contre la pauvreté est une chose; encore faut-il se donner les moyens de les financer. Pour comprendre où et comment trouver ces moyens, penchons-nous à présent sur la répartition des revenus et la politique de redistribution en Belgique. S'il peut paraître quelque peu technique, ce passage par la fiscalité s'impose, car il s'agit tout bonnement d'aller chercher les moyens... là où ils se trouvent.

Quelques précisions⁶⁰

La **répartition des revenus** : ce sont les mécanismes par lesquels le revenu national se distribue entre les différentes catégories de la population et la part de chacune d'elles dans ce revenu. Il y a trois **sortes de revenus** : les revenus du travail, les revenus de la propriété (ou revenus du capital) et les allocations et les primes accordées par les pouvoirs publics (pour la précision, l'allocation de chômage est en fait un revenu de remplacement, qui émane principalement d'une cotisation solidaire).

Les **politiques sociales** sont l'ensemble des moyens mis en place par l'État et les différents niveaux de pouvoirs pour corriger les disparités sociales jugées inacceptables et pour assurer à tous l'accès à des biens considérés comme primordiaux. Les principaux domaines des politiques sociales sont l'éducation, la santé, les prestations familiales, les retraites, les allocations de chômage, le logement. En Belgique, les politiques sociales dépendent de trois niveaux de pouvoir : le niveau fédéral, le niveau régional et le niveau local.

60 BREMOND J. et GELEDAN A., *Dictionnaire économique et social*, éditions Hatier, 1989.
DE WASSEIGE Y., *Les mécanismes de l'économie, crise ou croissance*, « Humanisme d'aujourd'hui », éditions Vie Ouvrière, 1980.

Quelles sont les principales ressources de l'État ?

Les ressources de l'État se divisent en deux grandes catégories :

1. **Les recettes fiscales** (impôts directs et indirects) et **parafiscales** (cotisations de sécurité sociale), c'est-à-dire les prélèvements obligatoires.

Parmi les impôts directs, on trouve :

- **L'impôt sur les personnes physiques**

C'est un impôt sur les revenus des individus et des ménages. Il est basé sur des tranches progressives. Cela signifie que les premiers euros du revenu sont exemptés d'impôts, les tranches suivantes sont imposées à un taux fixe de plus en plus élevé. **MAIS** cette progressivité est en chute libre, en Belgique et partout dans le monde. Depuis 1981, le taux d'imposition des hauts revenus a baissé de 40 % !⁶¹

- **L'impôt sur les bénéfices des sociétés**

Au cours des dernières décennies, les bénéfices des plus grandes entreprises du monde ont plus que triplé, mais les impôts sur les bénéfices ne cessent de diminuer. À ce rythme, le taux d'imposition moyen au niveau mondial atteindra 0 % en 2052.⁶²

- **L'impôt immobilier**

Il est « prélevé sur la valeur cadastrale du bien à des taux allant de 1,25 % à 2,5 % selon la localisation. Le

taux d'imposition est de 2,5 % pour la région flamande, tandis qu'il est de 1,25 % pour la région wallonne et de 2,25 % pour la région bruxelloise⁶³ ».

Quant aux impôts indirects, il s'agit essentiellement de la TVA, la taxe sur la valeur ajoutée. C'est un impôt sur les biens et les services. On la paie quand on achète du pain, quand on va au garage, au supermarché...

Cette taxe n'est pas progressive. Elle est la même quel que soit le niveau de revenu. La proportion du budget des ménages pauvres qui va partir en TVA sera donc proportionnellement plus élevée que chez les plus fortunés.⁶⁴

En plus de la TVA, les impôts indirects comprennent aussi les droits de douane et d'accise, les droits de succession.

- **Les cotisations de sécurité sociale**

Elles proviennent principalement des cotisations sociales patronales et salariales.

2. **Autres recettes**, provenant de la participation de l'État aux activités économiques (essentiellement la fourniture de services publics) plus les transferts éventuels venant des autres administrations publiques.

« Pourquoi les gros bonnets tout leur est favorable et que les plus précarisés sont de plus en plus précarisés? »

Betty (Charleroi)

61 Comment fonctionne la fiscalité en Belgique ?, <https://www.youtube.com/watch?v=J-LIAyINExA>, consulté le 23.08.2021.

62 Ibid.

63 <https://propertyhunter.be/blog/immobilier-belgique-marche/impots-sur-les-revenus-immobiliers-en-belgique/>, consulté le 23.08.2021.

64 Comment fonctionne la fiscalité en Belgique ?, op. cit.



Quelles sont les principales dépenses de l'État ?

En analysant le graphique ci-contre, il est facile de constater que les pensions et les soins de santé constituent les dépenses les plus importantes. Les gouvernements successifs se sont attelés à diminuer ces postes en augmentant l'âge de la pension⁶⁵ quel que soit le métier⁶⁶ et en sabrant dans les soins de santé⁶⁷.

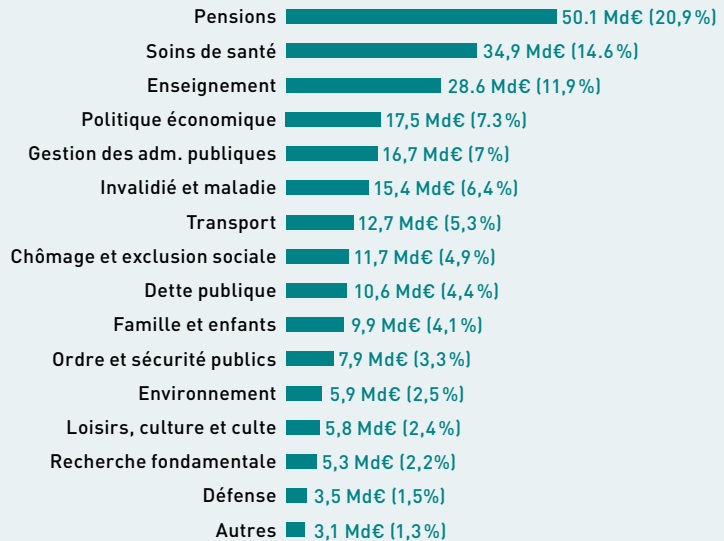
Afin de respecter ses engagements vis-à-vis de l'OTAN, la Belgique augmente progressivement ses dépenses en matière de défense.⁶⁸

Chaque année la Belgique revoit ses dépenses en fonction de multiples critères politiques et économiques sans oublier de respecter les règles édictées par le pacte budgétaire de l'Union européenne.⁶⁹

Le budget fédéral

Chaque année, le gouvernement établit le budget fédéral. Il s'agit d'une estimation annuelle des dépenses et des recettes du gouvernement fédéral. Chaque trimestre, le gouvernement réalise un contrôle budgétaire pour vérifier si les recettes et les dépenses réelles sont conformes à ce qui avait été budgété. Si ce n'est pas le cas, il peut décider de réaliser un « ajustement » budgétaire.

À quoi servent les impôts et cotisations sociales (239.6 milliards €) ?



Sources : Eurostat 2018 – SPF Finances.

Les politiques de redistribution des revenus

Le but de la redistribution des revenus est d'établir la justice sociale en prélevant sur les revenus les plus élevés pour redistribuer aux revenus faibles ainsi qu'à la collectivité pour financer les services publics. Les deux principaux moyens pour redistribuer les revenus sont la fiscalité et la sécurité sociale.

65 « La retraite en Belgique », <https://www.la-retraite-en-clair.fr/retraite-france-monde/retraite-europe/retraite-belgique>, 20.01.2021.

66 <https://www.accg.be/fr/campagnes/metiers-penibles-les-travailleurs-meritent-mieux>, consulté le 01.12.2021.

67 JORIS Q, « A-t-on trop sabré dans les soins de santé ? », www.lecho.be, 27.03.2020.

68 CLEVERS A, « La Belgique, cancre de l'Otan, mais en progrès », www.lalibre.be, 16.03.2021.

69 GUITTON M. et GAILLARD B., « Déficit : qu'est-ce que la règle européenne des 3 % ? », www.touteurope.eu, 18.10.2021.

Différentes formes de fraude et d'optimisation fiscale

Il s'agit de trois manières d'échapper partiellement ou totalement à l'impôt et donc de diminuer les recettes de l'État. Celui-ci aurait pu s'en servir pour améliorer le financement de ses politiques (justice, santé, mobilité, éducation, sécurité sociale...), plutôt que de devoir régulièrement diminuer les budgets pour atteindre le sacrosaint équilibre budgétaire !

LA FRAUDE FISCALE

En Belgique, le montant estimé de la **fraude fiscale** est colossal, il s'élève à **30 milliards d'euros** par an !⁷⁰ Pourtant, ne pas payer d'impôts ou en payer moins que ce qu'on devrait, c'est s'enrichir illégalement et voler l'État et la collectivité. C'est aussi un énorme manque à gagner pour les politiques publiques ou sociales.

LA FRAUDE SOCIALE

La fraude sociale est commise quand une personne perçoit des prestations indues ou quand elle ne paie pas ses cotisations sociales. En Belgique, la fraude sociale la plus commune est celle de l'assujettissement frauduleux à la sécurité sociale, les faux salariés.

La volonté de lutter contre ce type de fraude est beaucoup plus forte que celle visant à lutter contre la fraude fiscale. Pourtant, selon John Crombez, un ancien secrétaire d'État à la lutte contre la fraude sociale et fiscale, lutter contre la fraude fiscale rapporte six fois plus que lutter contre la fraude sociale. Ainsi, en 2015, la fraude aux allocations de chômage était estimée à 11 millions, alors que celle à la fiscalité est estimée à 30 milliards.⁷¹



L'OPTIMISATION FISCALE

L'optimisation fiscale n'est pas de la fraude. C'est un moyen légal d'exploiter différentes failles du système fiscal pour limiter le montant de l'imposition. Cette pratique est illégitime parce qu'elle ne respecte pas l'esprit de la réglementation et est éthiquement inacceptable parce qu'elle réduit les ressources de la collectivité. De plus, seuls les revenus les plus élevés ont la possibilité d'y recourir.

Les paradis fiscaux se situent au cœur de cet engrenage. Reprenons ici quelques explications fournies par Oxfam : « **Les paradis fiscaux sont des pays ou des territoires à fiscalité réduite ou nulle et sont au cœur des scandales d'évasion fiscale.** [...] Un paradis fiscal est défini par un ensemble de critères qui démontrent que ce pays ou territoire a délibérément adopté des lois et des politiques fiscales permettant à des particuliers ou à des entreprises de réduire au maximum leurs impôts dans les pays où ils sont réellement actifs. Les paradis fiscaux ont ainsi souvent pour caractéristiques communes de proposer :

⁷⁰ Financité, *Stop à l'impunité fiscale ! Dossier pédagogique*, 2021.

⁷¹ *Ibid.*



- **Des avantages fiscaux** à des particuliers ou à des entreprises, sans exiger une réelle activité sur place.
- **Un taux d'imposition très faible, voire nul.**
- **L'absence de transparence** : ces pays ont adopté des lois ou des pratiques administratives qui empêchent l'échange automatique d'informations, notamment dans le cadre de procédures fiscales avec d'autres États.
- **Des dispositions légales, administratives ou judiciaires qui assurent le secret** sur l'identité des détenteurs réels des entreprises ou sur celle des propriétaires d'actifs ou de droits.

Un paradis fiscal n'est pas forcément un État riche. Si ces pays privent les autres États de recettes fiscales essentielles, l'argent qui y est placé ne leur bénéficie pas pour autant. Par exemple au Panama, mis en lumière par le scandale des Panama Papers, en 2015, 32 % des habitant-e-s de ce paradis fiscal vivaient sous le seuil de pauvreté... ».⁷²

Les sociétés multinationales telles qu'Amazon, Google... font remonter leurs bénéfices dans leurs filiales implantées dans des paradis fiscaux afin de payer le moins possible d'impôts, voire aucun impôt.

Il existe aussi d'autres failles dans le système. Des juristes spécialisés en ingénierie fiscale s'efforcent d'exploiter ces failles au maximum pour permettre à leurs riches clients d'échapper partiellement ou totalement à l'impôt.

⁷² <https://www.oxfamfrance.org/inegalites-et-justice-fiscale/paradis-fiscal-quelle-definition-et-quels-pays/>, consulté le 09.08.2021.

Pour Financité, « **les citoyens belges ne sont pas égaux face à l'impôt**. La loi ne s'applique pas de la même manière à tout le monde ». En effet, les fraudeurs les plus riches peuvent « passer de manière plus aisée à travers les mailles du filet ». Pourtant, l'égalité de tous face à l'impôt est l'un des principes inscrits dans notre Constitution (article 10).⁷³

Une avancée ?

En juillet 2021, cent trente pays se sont mis d'accord pour mieux taxer les multinationales avec un taux minimum de 15 %. Même si c'est une avancée en matière de justice fiscale, ce taux est jugé beaucoup trop faible, notamment par l'économiste français Thomas Piketty. Pour ce dernier, c'est « *un véritable permis de frauder pour les acteurs les plus puissants* » qui paieraient structurellement moins d'impôts que les simples citoyens.⁷⁴

En outre, cet accord risque en plus de ne profiter qu'aux pays riches. En effet, « *l'accord définit une nouvelle clé de répartition d'une fraction des bénéfices d'un nombre limité de multinationales au détriment des paradis fiscaux et au profit des pays où se situent les maisons-mères et les ventes de ces sociétés. En d'autres mots, cet accord privilégie les pays développés (ou les pays de consommation) au détriment de la majorité des pays en développement (ou pays de production)* »⁷⁵.

Réhabiliter l'impôt

Il est important de réhabiliter l'impôt aux yeux des citoyens. D'expliquer son rôle essentiel dans la juste répartition des richesses. C'est une question de justice sociale et de solidarité.

L'État doit impérativement se donner les moyens de lutter contre la fraude fiscale. Il doit aussi contribuer à mettre en place des lois aux niveaux européen et mondial pour établir l'égalité et la justice fiscale entre tous les citoyens et citoyennes. Ce sont des choix politiques!⁷⁶

« **Le problème, c'est tout le temps l'argent [...] et ensuite, il y a trop de différence de classes sociales.** »

Cédric (Beloeil)

⁷³ Financité, *op. cit.*

⁷⁴ BERNS D., « Accord sur un impôt minimal mondial à 15% », *Le Soir*, 03-04.07.2021.

⁷⁵ OULHAJ L., « Accord sur la taxation des multinationales : des avancées majeures mais insuffisantes », www.cncd.be, 07.07.2021.

⁷⁶ Lire aussi : Action Vivre Ensemble, *L'impôt, une contribution pour réduire les inégalités*, 2019.



Chapitre 3

Un questionnement permanent

Après un tour d'horizon historique, après un bref état des lieux de la situation actuelle et de quelques enjeux importants, nous voici arrivés au terme de notre parcours. Force est de constater que de nombreuses questions restent à approfondir et que nous n'aboutirons pas à des réponses toutes faites.

De nos jours, de multiples pistes de lutte contre la pauvreté subsistent. S'il est malaisé d'établir une échelle de priorités, il est néanmoins important de discerner la vision que traduisent ces différentes options. Entre les « dames patronnesses » et la sécurité sociale instituée, il existe quantité d'initiatives, pas forcément équivalentes. Il se peut même qu'une partie d'entre elles, pour généreuses qu'elles soient, se révèlent aussi piégeuses. C'est pourquoi le professeur d'économie politique Philippe De Leener invite à, sans cesse, se demander si ces initiatives, « *en agissant aux côtés – et pour – les pauvres, en les soulageant* », ne contribuent pas à alimenter « *le système social, politique et économique qui fabrique, répand et "durabilise" la pauvreté* »¹.

Avançons ici quelques éléments de discernement.

1 DE LEENER P., *Cesser d'être des fabricants de pauvreté*, 2021.



Dimension courte et dimension longue

Une première manière d'analyser les différents types de réponses à la pauvreté est le rapport aux premiers concernés. Comme l'explique le père dominicain Alain Durand, « *la relation aux pauvres revêt aujourd'hui une double dimension²* » : une dimension courte et une dimension longue.

La première est « *immédiate, directe, face à face [...]. Relation d'aide, de secours d'urgence, relation qui peut permettre de trouver des solutions individuelles, de réparer éventuellement le mal, mais non d'atteindre sa cause* ».

La seconde est « *indirecte* », elle « *passse par la médiation institutionnelle qui vise à atteindre et à modifier les processus socio-économiques et culturels qui engendrent les situations de pauvreté [...]. Elle est "politique". Elle vise à une efficacité collective et non plus individuelle. Elle agit sur les causes* ».

Cet ancien président de la commission Justice & Paix (France, Belgique et Suisse) n'oppose pas ces deux options. « *Selon les circonstances de nos vies, selon nos tempéraments, nos aptitudes, nos vocations, nous sommes conduits à privilégier l'une ou l'autre de ces dimensions. Mais privilégier l'une d'entre elles ne doit pas signifier l'exclusion de l'autre* ». En effet, « *il est aussi dangereux de pratiquer la relation courte sans jamais aller jusqu'à la découverte des causes collectives de la pauvreté et à l'action sur elles, que de se consacrer à la relation longue sans avoir aucune relation immédiate avec des pauvres* ».

Bénéficiaires ou partenaires ?

Comment les personnes pauvres sont-elles considérées, dans les organismes qui affirment lutter contre la pauvreté ? Sont-elles réduites au rôle de « bénéficiaires », attendant qu'on leur vienne en aide, ou bien sont-elles parties prenantes du projet et mises en capacité d'y contribuer, d'une manière ou d'une autre ?

La question n'est pas anecdotique. Dans le premier cas, le risque est de « *cantonner les personnes accompagnées dans une fonction passive et [de] réduire le rôle de l'association à celui d'un fournisseur d'aide (sous forme matérielle ou de service rendu), au détriment du lien social, pourtant tout aussi crucial. Cette manière de présenter la dynamique associative trace une frontière invisible entre des aidants (les salariés et les volontaires de l'association) et des aidés (les bénéficiaires)* ».³ Un risque accru par « *l'obsession ambiante du quantitatif et du "reporting"* », souvent liée à la recherche de moyens financiers. De fait, pour « *montrer l'évolution des chiffres, faire preuve d'efficacité, expliquer pourquoi on réclame un soutien supplémentaire...* », la tentation est grande de se contenter d'aligner des statistiques pour rendre compte des effets obtenus, avec peu d'égards pour les personnes concernées. « *Dans les rapports ou les appels de fonds, les personnes visées par l'objet social des associations deviennent donc les bénéficiaires, que l'on peut comptabiliser, et à partir desquels on peut communiquer... vis-à-vis des pouvoirs subsidants et des donateurs* ».

Cela ne concerne pas uniquement le secteur associatif. Dans nombre de CPAS, par exemple, l'assistance sociale est réduite à une gestion de dossiers, sans possibilité d'établir une relation de confiance avec les personnes accompagnées.

Or, « **des expériences démontrent qu'il est possible de fonctionner autrement, en concevant l'association [ou l'institution] comme un lieu où il est possible d'agir ensemble, de manière participative et transversale ; les rôles d'aidants et d'aidés se confondent et se renforcent** » alors, pour établir un partenariat entre égaux. C'est en cela que la solidarité diffère de la générosité et de l'assistantat.

2 DURAND A., *La cause des pauvres*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1992, pp. 83-84.

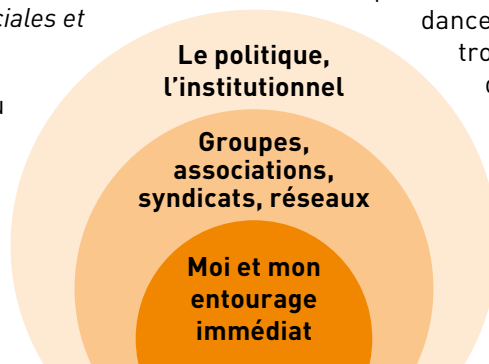
3 Action Vivre Ensemble, *Bénéficiaire ou partenaire ?*, 2019.

De l'individuel à l'institutionnel, en passant par l'associatif

La solidarité, nous venons de le voir, **est l'essence de la lutte contre l'exclusion sociale**. Mais il existe de multiples façons de l'exprimer. « *Le premier niveau de solidarité*, expliquait Christian Van Rompaey dans le journal *En Marche*, en 2009, *c'est certainement celui que chacun peut vivre immédiatement. Près de chez soi. C'est le terrain privilégié de la compassion, de la bienveillance*⁴ ». Bien qu'elle soit indispensable, n'en attend-on pas trop de cette solidarité « *de proximité* » ? Les petites attentions quotidiennes sont utiles mais insuffisantes.

D'où l'importance de créer du lien, de se réunir, au sein d'initiatives citoyennes, d'associations et, plus largement, de ces multiples structures constituant ce qu'on appelle « la société civile ». « *Heureusement*, poursuit Christian Van Rompaey, *nous avons appris avec le mouvement social à associer comme des poupées russes les solidarités proches, familiales, communautaires (les micro-solidarités), les solidarités associatives, organisées par des citoyens libres et actifs (les méso-solidarités) et les solidarités longues (les macro-solidarités), celles qui s'exercent par la médiation des grandes organisations sociales et par les institutions politiques* ».

Là se situe le troisième niveau d'engagement : le politique, l'institutionnel. « *Au-delà de l'utilité des gestes de compassion et de la nécessité de l'action humanitaire d'urgence, une conception forte de la solidarité est bien celle qui,*



par son sens de la justice, prend une dimension politique et sociale, celle qui a inspiré la construction de la Sécurité sociale ».

Ces trois cercles⁵ – l'individuel, l'associatif et l'institutionnel – ne sont pas indépendants. Ce sont des champs d'action complémentaires qui s'imbriquent les uns aux autres.

Charité, philanthropie et solidarité collective

De nos jours, de multiples initiatives brandissent l'étendard de « la bonne cause ». La lutte contre la pauvreté devient parfois un slogan, une incantation, d'autant plus floue que les moyens d'y parvenir divergent, voire s'opposent.

Certaines de ces initiatives font appel à la générosité et aux bons sentiments. Dans nos contrées, ceux-ci sont nourris par un fond de charité chrétienne, très présente culturellement (indépendamment des convictions philosophiques et religieuses). Il n'est pas rare d'observer encore un certain paternalisme, pour ne pas dire une forme de condescendance dans le chef d'une part de celles et ceux qui se trouvent « du bon côté de la barrière ». Une forme de distanciation qui participe parfois « *d'un système qui reproduit les rapports de domination à la base de l'exclusion et des inégalités sociales*⁶ ». Dans le domaine de l'aide alimentaire, par exemple, « *la générosité et les bons sentiments nourrissent une mécanique qui tout à la fois répond à un besoin et participe à la construction*

4 VAN ROMPAEY C., https://archives.enmarche.be/Societe/Vie_quotidienne/archives/Etes_vous_solidaires.htm, 01.01.2009.

5 Action Vivre Ensemble, *Agir contre la pauvreté : une responsabilité partagée*, 2010. Ce schéma s'inspire de la grille d'Ardoïno, psychosociologue, spécialiste des sciences de l'éducation.

6 MYAUX D., *Aide alimentaire. Les protections sociales en jeu*, éd. L'Harmattan, 2019.

d'une société où les solidarités et les droits ne sont plus un objectif politique commun mais sont traités sous l'angle de la charité et de la philanthropie ».

Ce constat opéré par Déborah Myaux et ses collègues de la Concertation Aide alimentaire rejoint la mise en garde du professeur De Leener, à laquelle nous faisons écho précédemment. Elle n'est pas sans résonance non plus avec les critiques qui accompagnent des opérations telles que Viva for Life. En effet, « *malgré tout le respect dû aux individus qui s'engagent dans ces opérations, celles-ci reviennent souvent à remplir un trou sans fond* », dénonçait André Linard, ancien secrétaire général du Conseil de déontologie journalistique. *C'est le vieux débat entre la charité (aider les pauvres) et la justice (éliminer les causes de la pauvreté).*⁷ » Pour Nicolas Baygert, docteur en sciences de l'information et de la communication, « *il y a une forme d'externalisation ou de privatisation de la solidarité collective, avec la complicité des citoyens téléspectateurs*⁸ ».

Concernant la philanthropie, celle-ci se manifeste le plus souvent par l'intermédiaire de fondations privées. Le recours à ce type d'institutions est d'ailleurs devenu une source de financement importante pour nombre d'organismes à finalité sociale. Une évolution qui, si elle assure l'accès à une manne non-négligeable, pose question dans la mesure où « *la philanthropie est liée à l'existence des inégalités sociales. Pas de philanthropes sans d'importants écarts de richesse* ».

En Belgique, les fondations privées sont loin de peser aussi lourd qu'aux États-Unis, mais comme l'indiquait Barbara Garbarczyk, chargée de projets à SAW-B⁹, la question demeure : « *les financements privés sont-ils la voie royale vers un néolibéralisme triomphant et un recul de l'action publique ?* »¹⁰

L'action publique, justement... Notre troisième cercle est, par essence, celui où le souci du social prend une dimension globale. Différents mécanismes sont à l'œuvre, le plus élaboré (en tout cas à l'échelle de la Belgique) étant sans aucun doute la sécurité sociale. Nous n'en décrivons pas ici les rouages, parfois complexes, pour nous limiter à souligner l'esprit dans lequel elle a été instituée : « *assurer à chaque individu la possibilité de se projeter dans toutes les dimensions de sa vie, individuelle, familiale, professionnelle, citoyenne, parce que la continuité de son revenu est garantie quels que soient les aléas de l'existence*¹¹ ». Pour Pascale Vielle, docteure en droit, « *ce modèle, tel qu'il s'est traduit sous différentes variantes dans tous les pays développés, est la meilleure manière qu'on ait trouvée* » d'assurer la solidarité collective.

Ce n'est donc pas par hasard que **la sécurité sociale** est présentée **comme un filet de protection**. Elle reste un parechoc, une réponse aux carences intrinsèques au mode de vie que nous connaissons, régi par l'économie capitaliste.

7 LINARD A., « Carte blanche: la solidarité, c'est aussi une affaire d'État », www.lesoir.be, 05.01.2017.

8 « La mise en scène médiatique de la charité : point de vue de Nicolas Baygert », www.causestoujours.be, 17.12.2015.

9 Fédération d'associations et d'entreprises d'économie sociale, SAW-B fait également office d'agence-conseil. Elle est en outre reconnue comme organisme d'éducation permanente.

10 SAW-B., *Les financements privés au secours des entreprises sociales ?*, 2018.

11 Interview de VIELLE P., « L'histoire de la sécurité sociale », émission radio *Un jour dans l'histoire*, 06.01.2018.

Parce que tout est lié...

Parler de lutte contre la pauvreté, ce n'est pas seulement parler d'argent, c'est s'intéresser à un tas d'autres aspects de notre vie en société. Or, les parois de notre édifice commun se fissurent, ses bases tremblent parfois, quand la cohésion (sociale) est malmenée par la compétition à outrance et quand l'ensemble de la structure est menacé d'éclatement, alors que même l'environnement se gâte. Comment permettre à l'édifice de tenir? Faut-il se contenter de réparations sommaires, histoire de garder tous les morceaux plus ou moins en place, ou bien en revoir les plans pour rebâtir l'ensemble? Notre immeuble doit-il pointer vers le ciel dans une croissance ambitieuse mais bancal, ou préférer une construction plus égalitaire, les pieds bien ancrés sur terre? Une évidence s'impose, à l'émission de nos réflexions : c'est le mortier de la solidarité qui permettra d'assembler le tout. Quant aux façons de la décliner, elles varieront en fonction de multiples paramètres.

Un défi pour nos manières de voir le monde

Si les actions solidaires sont multiples et interconnectées, les défis à relever le sont tout autant. Comme nous l'avons vu au fil des pages, la lutte contre la pauvreté embrasse des champs vastes et divers. Se borner à une approche cloisonnée « secteur par secteur » ne peut mener qu'à l'échec et à la frustration. À peine pense-t-on avoir trouvé une solution à un problème que dix autres se dévoilent. Beaucoup de militantes et de militants en ont fait l'amère expérience et en concluent, non sans dépit : à quoi tout ça a-t-il servi? Tant d'années à se décarcasser pour en être là aujourd'hui...





Cette segmentation fait partie du problème. Les différents enjeux que nous identifions ne s'accumulent pas comme des couches de lasagne que l'on pourrait retirer l'une après l'autre; ils s'imbriquent pour former un écheveau, un assemblage complexe. Quand on tente de tirer sur un des fils, il arrive qu'il soit retenu par tout un sac de nœuds. Des nœuds qui ont pour noms : accumulation de profits, concurrence, égoïsme, immobilisme, divisions, inégalités... Face à cela, une posture peut être la fatalité (*il en a toujours été ainsi et ça ne changera jamais...*). Une autre peut être l'adhésion (*les inégalités sont normales et peuvent même être utiles et vertueuses ; après tout, on a ce qu'on mérite...*). L'option d'organismes tels qu'Action Vivre Ensemble est tout autre : « indignation devant le scandale des injustices, refus d'un monde où l'argent constitue la référence ultime et la mesure de toute chose, désir d'action aux côtés de celles et de ceux qui luttent pour une vie meilleure¹ », pour une vie digne.

Ceci s'ancre dans ce qui est constitutif de l'éducation permanente : entretenir l'esprit critique, susciter du débat en partant des points de vue divers, transformer la société.

Comme l'explique l'économiste Thomas Piketty, « *l'inégalité est toujours une construction politique et idéologique*² ». Si tout semble désormais figé, si la précarité s'est enracinée dans tant de domaines de la vie (revenus, travail, etc.), c'est en partie faute de récit alternatif, faute d'un imaginaire permettant d'entrevoir d'autres voies (soulignons, *d'autres voies*, au pluriel). *There is no alternative*, nous ressasse-t-on depuis trois décennies, une pseudo-évidence « *amenant même les dominés à adopter la vision du monde des dominants et à l'accepter comme "allant de soi"*³ ». C'est cette inertie, cette « installation⁴ » que l'éducation permanente

1 MOLITOR M., en préface de *Agir pour la justice sociale dans le monde*, 2021.

2 FAURE S., « Thomas Piketty : "Chaque société invente un récit idéologique pour justifier ses inégalités" », www.liberation.fr, 11.09.2019.

3 BERTHIER A., « L'hégémonie culturelle selon Gramsci », www.agirparlaculture.be, 04.04.2011.

4 MAHY C. et BLAIRON J., « L'aide alimentaire, une installation qui pose question », *Intermag*, 2018. Ce concept peut aussi, d'une certaine manière, s'apparenter de celui d'hégémonie, développé par Antonio Gramsci, écrivain et théoricien politique italien.

contribue à questionner. Cette dernière se vit au travers d'un réseau associatif dynamique ancré dans les réalités de vie des gens.⁵

Le puzzle des solidarités

Au gré de nos cogitations dans le cadre de cette recherche, une évidence saute aux yeux, que pourrait traduire cette maxime : seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin.

Ensemble. Les questions que nous avons explorées, décortiquées, appellent des réponses collectives. Mais qu'est-ce qui, aujourd'hui, fait lien entre les différents enjeux? Qu'est-ce qui permet de se rassembler, de faire mouvement? À vrai dire, nous n'avons pas de réponse univoque à fournir, et l'admettre n'est pas forcément un constat d'échec. Les régimes qui ont prétendu apporter une solution clé sur porte se sont rarement révélés bénéfiques pour l'ensemble de la population. La solution est sans doute plurielle. Il n'y a pas une réponse, il y en a à profusion. Le défi, et il est de taille, est d'arriver à connecter ces réponses, de les assembler telles les pièces d'un immense puzzle. En commençant, ne serait-ce que cela, par les diffuser, les porter au-devant de la scène, les mettre en débat. **Trop longtemps ce sont les mots (les maux?) du capitalisme qui se sont imposés : croissance, concurrence, accumulation, etc. À nous de bousculer l'ordre établi en portant d'autres idées : revenu digne, transition sociale et écologique, égalité de toutes et tous...**

Concrètement

L'aide d'urgence doit devenir la réponse à des situations exceptionnelles. L'action sociale ne peut se limiter au curatif, elle doit porter davantage qu'aujourd'hui sur le préventif : singulièrement en renforçant la sécurité sociale pour protéger les individus des accidents de la vie ou des périodes de fragilité. Au sein des structures d'aide sociale, l'écoute, l'accompagnement, la mise en confiance doivent primer sur la gestion des dossiers; ce qui suppose un renforcement en personnel, une revalorisation des métiers concernés et une simplification administrative. À moyen terme, des avancées sur le plan législatif s'imposent : hausse des revenus minimaux, suppression du statut de cohabitant, politique du logement proactive, investissement dans des services publics efficaces... Ce qu'on pourrait résumer sous forme de slogans :

**des droits plutôt que des sparadraps
des liens plus que des biens!**

Se pose alors la question des moyens de ces ambitions. On ne peut relever autant de défis, habillé uniquement de beaux principes, ni en comptant sur la bonne volonté de chacun. D'où l'enjeu, majeur, de la justice fiscale; d'où celui, tout aussi important, d'une démocratie réellement représentative et participative; d'où le pari de miser sur une jeunesse parfois déboussolée mais porteuse de tant d'espoir; le tout alimenté par **une énergie à puiser dans cette capacité qu'a l'être humain de s'indigner, de rebondir et d'avancer** en défrichant des chemins inédits.

5 LOHEST G., « Démocratie et éducation permanente », *En Question*, Centre Avec, n° 137, juin 2021, <https://www.centreavec.be/publication/democratie-et-education-permanente/>.

Postface

Merci pour cet excellent travail. Le travail de récolte de la parole des personnes qui font l'expérience du « trop peu de tout »¹ est précieux en ce qu'il nous éclaire sur les écarts entre le monde des systèmes et le monde vécu. Effectivement, nous avons une sécurité sociale et c'est un bien immensément précieux. Il existe une série de systèmes d'aides, plus ou moins formels, plus ou moins professionnels, et leurs actions sont utiles et soutenantes pour les personnes. Ces associations sont devenues les maillons indispensables de l'accès aux droits, souvent les plus fondamentaux (logement, alimentation, santé, revenus de remplacement...).

Et de loin, de très loin, on pourrait penser que tout cela est bien suffisant – voir parfois redondant – pour faire face à la précarité de notre pays. Effectivement, le monde des systèmes semble bien armé. Mais il faut se pencher sur le monde vécu : c'est-à-dire sur l'accessibilité et l'effectivité de l'accès aux droits et aux services. Il faut aussi tendre l'oreille sur ce que le recours à ces aides produit pour les personnes. Sur la manière dont ces aides sont proposées et sur ce qu'elles induisent en termes de responsabilisation et de culpabilisation des personnes précaires.

Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme, le rappelait il y a peu dans une courte vidéo² : la pauvreté est le résultat d'un système et non du comportement des individus. En d'autres termes, nos sociétés sont des fabriques de pauvreté. Pourtant, une grande partie de notre système fonctionne, encore ou de plus en plus, dans une logique qui fait peser sur les

personnes la responsabilité de leur situation. Les processus d'activation, les sanctions et autre PIIS³, sont la déclinaison de cet esprit politique qui tente de décharger sur les individus la responsabilité étatique de protection des citoyens.

Que faire et comment tenir face à ces contradictions? Continuer de dénoncer, ensemble, avec les premiers concernés, sans relâche. Et de l'autre, parce que le contexte nous y invite plus que jamais, soigner la qualité de nos projets et de nos postures pour retourner, autant que faire se peut, ce sentiment de culpabilité et de honte qui pèse sur les épaules de nos concitoyens. C'est bien l'articulation entre cette vision longue et courte⁴ - œuvrer à des changements structurels radicaux et nous assurer, en attendant, de la meilleure qualité possible des pansements disponibles – que nous devons continuer à travailler.

Et s'agissant de nos pansements, les travailleurs sociaux sont mis à rude épreuve depuis la crise du COVID. Si le phénomène était déjà perceptible avant, la fermeture des guichets physiques de nombreux services, publics et privés, ainsi que leur digitalisation impactent fortement la nature du travail social. Les travailleurs sociaux doivent prêter main-forte à de nombreuses personnes qui ne parviennent plus à faire leurs démarches administratives et à obtenir des droits. Ce travail administratif, complexe et chronophage, prend le pas sur le temps que les travailleurs peuvent accorder aux solidarités chaudes, de proximité, à l'écoute et à la parole. En ces temps de pandémie, les travailleurs sociaux sont plus que jamais les maillons indispensables pour nourrir la démocratie et renforcer la cohésion sociale à l'échelle des territoires. Le défi des années à venir sera de préserver leur capacité d'action et de créativité pour affronter les défis sociaux, sanitaires et climatiques à venir.

Céline Nieuwenhuys, secrétaire générale
de la Fédération des services sociaux

1 Cette formule est empruntée à Christine Mahy, secrétaire générale du RWLP.

2 <https://www.youtube.com/watch?v=oCCwE63HnoA>.

3 Projet individualisé d'intégration sociale.

4 Evoquée à la page 41

Pistes d'animation

Vous trouverez ci-après différentes pistes d'animation, à adapter/choisir selon vos besoins. Au préalable, veillez à instaurer un esprit de respect et d'écoute, de manière à aborder le sujet sans tabou mais avec sérénité. En outre, un cadre convivial ne peut que profiter à la qualité des échanges.



Proposer aux participant·es d'exprimer, en quelques mots clés :

- *Pour moi, la pauvreté, c'est...*
- *Pour moi, lutter contre la pauvreté, c'est...*

Éventuellement, distribuer des post-it et proposer aux participant·es d'écrire leur réponse sur papier avant de les coller sur une affiche.

Éventuellement, disposer ces post-it sur des arbres à problèmes et à solutions.

Pour nourrir le débat :

- Y a-t-il des idées qui se recourent / se contredisent ?
- Essayez de proposer une vision commune à l'ensemble du groupe.
- Parmi les solutions évoquées, lesquelles portent sur le court / long terme ?

Vrai ou Faux ?

- 💡 Dans l'histoire, la pauvreté a toujours été considérée comme une fatalité. (Réponse en p. 7)
- 💡 La sécurité sociale est une invention qui date du Moyen Âge. (p. 11)
- 💡 Quand on est en situation de précarité, il est facile d'obtenir des aides financières et administratives en Belgique. (p. 18)
- 💡 En Belgique comme ailleurs, la dégradation de l'environnement fragilise les plus précaires. (p. 27)
- 💡 Le montant estimé de la fraude fiscale, en Belgique, s'élève à 30 milliards d'euros par an. (p. 37)
- 💡 Une personne sur dix vit dans un ménage où personne n'exerce un travail rémunéré. (p. 15)

Si le lieu le permet, invitez les participant·es à se déplacer d'un côté ou de l'autre de la pièce selon qu'ils pensent que la réponse est vraie ou fautive. Observez les tendances qui se dégagent, vérifiez si les réponses sont globalement correctes ou non, discutez-en.

Autre proposition : inviter les participant·es à répondre par groupes de 2-3 personnes. Chaque groupe dispose de plusieurs exemplaires du document et peut les consulter pour y chercher les réponses.

D'accord ou pas d'accord ?

- Au regard de l'histoire, il fait bon vivre en Belgique en 2022.
- En Belgique, les personnes en situation de précarité disposent de toutes les aides pour s'en sortir.
- L'aide d'urgence est indispensable mais n'apporte pas de réponse sur le long terme.
- Les plus pauvres ne s'intéressent pas à l'écologie.
- Dans un service d'entraide, dans une maison de quartier, on trouve bien plus qu'un colis alimentaire ou une aide matérielle.
- L'optimisation fiscale est une pratique légale mais illégitime.
- La pauvreté est inexistante dans nos villages.

Si le lieu le permet, invitez les participant-es à se déplacer d'un côté ou de l'autre de la pièce selon qu'ils sont d'accord ou pas d'accord. Observez les tendances qui se dégagent, demandez à une personne de chaque côté d'expliquer les raisons de son choix, discutez-en.

Diffuser la vidéo d'Olivier De Schutter « Parler de pauvreté, autrement » :

<https://www.youtube.com/watch?v=oCCwE63HnoA>.





Quelques questions pour en débattre :


- Que vous inspire cette vidéo ?
- Partagez-vous cette vision de la pauvreté ? Pour quelles raisons ?
- À votre avis, la vidéo insiste-t-elle davantage sur l'aide d'urgence ou sur le changement structurel ? Nous invite-t-elle à « changer de pansement » ou à « penser le changement » ?
- Si vous deviez réaliser une vidéo du même type, quelles idées garderiez-vous, retireriez-vous ou ajouteriez-vous ?

Organiser un jeu de rôles

Désigner une partie du groupe qui jouera les saynètes et une partie qui restera dans un rôle d'observateur.

Propositions de situations :

-  Rencontre d'une personne en précarité avec un-e assistant-e social-e.
-  Rencontre avec une personne sans-abri au cours d'une maraude.
-  Dîner de famille chahuté.
-  Vous disposez d'un revenu d'intégration sociale. Comment gérez-vous vos dépenses ?

-  Vous êtes ministre des Affaires sociales, quelles mesures prendriez-vous prioritairement pour changer la situation en profondeur ?

Pour jouer ces saynètes, vous pouvez vous inspirer des témoignages dans le chapitre 2 du document, vous en imprégner et prendre le temps d'imaginer le profil de ces personnes, la situation, le contexte, etc.

Débriefez ensemble les saynètes. Que répondre à la situation dans le court terme / le long terme ?

Éventuellement, inviter une personne ressource qui puisse encadrer le débat : assistant-e social-e, témoin du vécu, responsable d'abri de nuit, bénévole d'une banque alimentaire, membre du conseil d'un CPAS...

Écrire un modèle de lettre à un·e représentant·e politique

Voici quelques idées de phrases à insérer pour développer un argumentaire.

Madame, Monsieur,

À la lecture d'une étude intitulée *Pauvretés. Changer de pansement ou penser le changement ?*, nous avons relevé les éléments suivants : ...

Tenant compte de ces éléments, nous voudrions vous faire part de ces quelques questions / demandes / suggestions / revendications : ...

Éplucher la presse

Récolter des revues / journaux. Proposer aux participant·es de découper des images / phrases évoquant l'aide d'urgence et différents enjeux politiques liés à la lutte contre la pauvreté.

Quelques outils pour poursuivre la réflexion ou proposer une animation de groupe

- Poster « Contre la pauvreté, je choisis... »
- Poster « L'arbre du vivre-ensemble »
- Le village du vivre-ensemble
- Contre la pauvreté... j'agis un peu... beaucoup... à la folie...
- Jeu « Un pas en avant »
- Jeu de cartes : « Les droits humains, un atout contre la pauvreté ! »
- Photolangage

Une seule adresse où trouver les différents outils cités :
<https://vivre-ensemble.be/-outils-pedagogiques->





Action Vivre Ensemble est une association, créée en 1971, engagée dans la lutte contre la pauvreté et reconnue en particulier pour son travail d'éducation permanente. Trois axes majeurs peuvent résumer ses actions :

- le soutien aux initiatives qui agissent contre l'exclusion, l'injustice et la pauvreté en Wallonie et à Bruxelles en encourageant la participation active des personnes concernées ;
- la sensibilisation du grand public, notamment les communautés chrétiennes, à l'analyse et à la réflexion critique sur les réalités et les enjeux de la lutte contre la pauvreté et leur accompagnement vers une citoyenneté active et solidaire ;
- la dénonciation des mécanismes qui engendrent et perpétuent des situations de pauvreté et d'injustice sociale, et la proposition d'alternatives.

Action Vivre Ensemble dont le siège se situe à Bruxelles s'articule autour de sept bureaux régionaux et s'appuie sur un vaste réseau de volontaires de Eupen à Wavre, en passant par Liège, Libramont, Namur ou Marchienne-au-Pont.

L'aide d'urgence se fait de plus en plus nécessaire en Belgique, pour nourrir, loger, soigner des personnes, des familles qui – en nombre croissant – sont dans « le trop peu de tout ». Ce qui ne devrait être qu'exceptionnel s'éternise. Le constat est dramatique et porte des accents de désespoir pour l'ensemble de celles et ceux qui appellent de leurs vœux une société égale et juste.

Comment admettre l'absence de perspective qui fige des femmes et des hommes dans la dépendance à l'aide que l'on voudra bien leur accorder? Comment aider rapidement tout en préservant une vision à long terme pour éradiquer la pauvreté? Comment changer structurellement nos sociétés excluantes?

Un groupe de dix personnes engagées au sein d'Action Vivre Ensemble a voulu se saisir de ces questions. Il dessine un puzzle des solidarités façonnées bien au-delà des bonnes volontés individuelles. Les pièces prennent la forme de réflexions et d'actions autour des revenus, de l'aide sociale, de la fiscalité, de la démocratie, de la jeunesse, de la transition écologique et solidaire... Le tout est alimenté par une énergie à puiser dans cette capacité qu'a l'être humain de s'indigner, de rebondir et d'avancer en défrichant des chemins inédits.



Avec le soutien de la



Prix de vente : 3€